

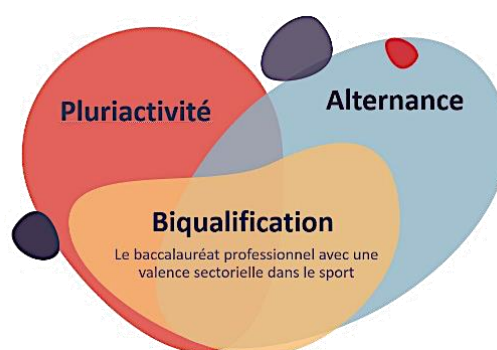
Guide d'accompagnement pédagogique

Arrêté du 08 juillet 2021 (JO du 18 juillet 2021) relatif à la création de l'unité facultative « secteur sportif » du baccalauréat professionnel et portant équivalences entre le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport et le baccalauréat professionnel

Juillet 2021

Unité Facultative
Sportif

Secteur



Ce guide d'accompagnement pédagogique n'a pas vocation à constituer un modèle limitant la créativité et l'initiative des équipes pédagogiques. Il a pour but d'éclairer par quelques idées et exemples, les attendus, la mise en œuvre et l'évaluation de la formation menant à la certification de l'unité facultative secteur sportif.

Sommaire

1. Préambule

2. L'ambition portée par l'UF2S

3. Les attendus du parcours

3.1. Les baccalauréats professionnels cibles de l'UF2

3.2. Les compléments de formation

3.3. L'approche par la coloration au secteur sportif

3.4. L'éducation physique et sportive, au cœur de la fabrique de parcours

3.5. Dans le prolongement de l'EPS, l'association sportive (AS)

4. La mise en œuvre du parcours

4.1 L'organisation des enseignements

4.2 L'ingénierie de formation

4.3 Les structures d'accueil en PFMP

4.4 Le cahier des charges et les activités en structure

5. L'évaluation

5.1 La définition de l'épreuve facultative secteur sportif

5.2 Le positionnement des compétences transversales

5.3 Valoriser et rendre visibles les expériences et apprentissages non formels et informels

6. Les ressources disponibles

Annexe 1. Modèle à titre indicatif pour l'auto positionnement : tableau des compétences transversales

Annexe 2. Arrêté du 08 juillet 2021 (JO du 18 juillet 2021)

Bernard André, IGESR honoraire groupe EPS

Ahmed Bauvin, IEN sciences et techniques industrielles

Isabelle Malbrancq, IEN économie et gestion

Delphine Plancq, IA-IPR éducation physique et sportive

1 - Préambule

Le MENJS s'est engagé dans la création d'une filière de formation aux métiers du sport. Au nouvel enseignement de spécialité « Éducation physique, pratiques et culture sportives » créé dans la voie générale, s'ajoutent de nouveaux enseignements en baccalauréats professionnels et à la mention complémentaire animation et gestion dans le secteur sportif (MC AG2S) créée à la rentrée 2018. Ces projets marquent l'intégration concrète de la nouvelle compétence « sport » dans la réforme territoriale avec la mise en place des DRAJES.

Ainsi, à la rentrée 2021, un parcours de formation visant une biquilification aux métiers du sport sera ouvert à des élèves de classe de première dans les baccalauréats professionnels suivants :

- Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités ;
- Métiers du commerce et de la vente ;
- Métiers de l'accueil ;
- Métiers de la sécurité ;
- Animation - enfance et personnes âgées.

Ce parcours se traduira par la création d'une unité facultative secteur sportif (UF2S) accessible aux élèves scolarisés dans ces baccalauréats professionnels.

En 2022, sera proposé un nouveau baccalauréat professionnel dédié aux « métiers du sport » dont l'élaboration est en cours de discussion avec les professionnels.

Parallèlement à la création d'un enseignement de spécialité « éducation physique, pratiques et culture sportives » (EPPCS) proposé aux élèves de lycée en voie générale, nous avons souhaité la création d'un baccalauréat des métiers du sport pour les élèves de la voie professionnelle, et plus largement que soient explorées les possibilités d'une extension de la filière des formations aux métiers du sport en lycée professionnel. Selon les contextes locaux, il peut s'agir de « colorer » d'une valence sectorielle sportive des bacs professionnels déjà existants autant que de construire des parcours de formation répondant à des besoins professionnels spécifiques dans le champ du sport.

Les parcours ainsi créés visent à considérer chaque jeune avec équité et bienveillance, à lui

faire confiance, à lui donner des repères pour s'engager, à nourrir sa curiosité dans le secteur sportif et à favoriser la prise de responsabilités. Ils sont porteurs des valeurs développées dans le domaine du sport : la santé, le respect, la solidarité, la responsabilité, l'éco-citoyenneté et l'effort. Les parcours sont ouverts à tous les élèves sans distinction de genre, ces formations sont autant destinées aux filles qu'aux garçons.

Le parcours de formation au sein de l'UF2S a pour ambition de faire vivre aux élèves des situations de travail variées et riches qui contribuent à renforcer la maîtrise de compétences transversales et mobilisables à différents métiers du secteur sportif tout en favorisant les mobilités professionnelles¹.

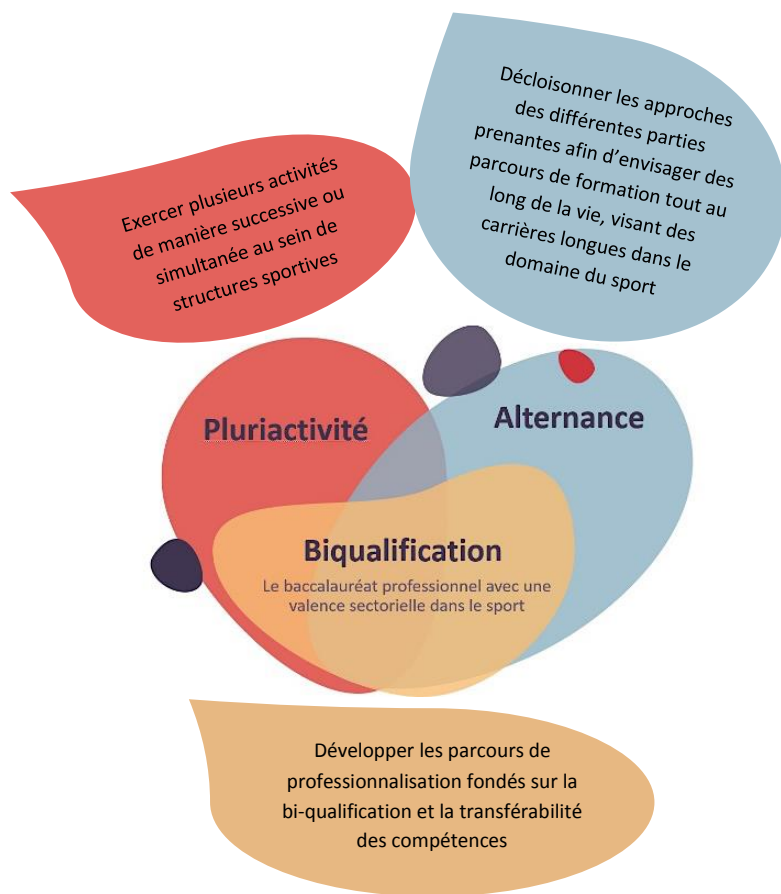
Ce guide d'accompagnement pédagogique n'a pas vocation à se substituer à l'arrêté de création du diplôme et de ses annexes qui demeurent les seuls documents de référence. Il ne constitue pas non plus un modèle limitant la créativité et l'initiative des équipes pédagogiques en académie. Son objectif est d'apporter un éclairage par quelques idées et exemples, des mises en œuvre possibles de la formation menant à la certification de l'unité facultative secteur sportif.

Ce guide d'accompagnement pédagogique prendra en compte les évolutions possibles tout au long du déploiement progressif de l'UF2S.

¹ [Situations de travail, compétences transversales et mobilité entre les métiers](#)

2 – L'ambition portée par l'UF2S

L'ambition portée par cette unité facultative est basée autour de 3 axes fondamentaux pour élargir l'angle de vue et envisager des parcours dans l'univers du sport au sens large : la biquilification, en vue de disposer en fin de formation du diplôme visé et d'une certification partielle du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ², la pluriactivité, pour favoriser l'émergence de profils poly-compétents, l'alternance, pour inscrire la formation dans un parcours de professionnalisation.



Le parcours de formation de l'unité facultative est proposé à des élèves volontaires pour répondre à leur appétence pour le sport et leur souhait de travailler dans ce secteur.

² [Le diplôme du BPJEPS](#) atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur, de moniteur, d'éducateur sportif.

Le rapport « *Vision prospective partagée des emplois et des compétences - Les métiers du sport*³ » publié en février 2019 par France Stratégie dresse le panorama des besoins en emplois du secteur sportif afin d'éclairer de façon concrète l'évolution des emplois et des métiers à l'horizon 2024 ». Le constat est celui d'une progression constante des emplois dans ce secteur qui implique un accompagnement de cette croissance pour limiter les tensions dans une offre de formations très concurrentielle, répondre aux marchés émergents, aux pratiques liées au développement du numérique et à celui de l'activité physique pour la santé et le bien-être.

Extrait du rapport

- **Les métiers « cœurs » du sport** renvoyant pour une majeure partie à des filières de formation organisées : il s'agit essentiellement de professions réglementées telles que les éducateurs sportifs, les professeurs d'EPS, les entraîneurs, etc. ;
- **Les métiers « techniques »** pour lesquels le sport relève d'une spécialisation et qui se développent avec lui : médecins, kinésithérapeutes, ergonomes, chercheurs, journalistes, métiers du commerce et du marketing, métiers de l'ingénierie, etc. ;
- **Les métiers dits transversaux** qui relèvent davantage de fonctions complémentaires à l'activité principale d'encadrement. Par ex., pour être salarié à temps plein dans un petit club, l'éducateur sportif doit de plus en plus assurer des fonctions qui vont bien au-delà de ses compétences « cœur de métier », à savoir l'encadrement et l'animation : organisation d'événements, communication, mobilisation d'outils numériques, réalisation vidéo, droit, gestion, etc. ;
- **Les métiers émergents** en lien avec le développement de l'e-sport, par exemple.

Rapport complet « *Vision prospective partagée des emplois et des compétences - Les métiers du sport* »



³ France Stratégie [Vision prospective partagée des emplois et des compétences - Les métiers du sport](#)

3 – Les attendus du parcours

Se professionnaliser par et dans l'activité est le véritable enjeu pour le jeune de la voie professionnelle. Son parcours de professionnalisation passe par l'expérience qui ne se construit pas seulement par l'exercice de l'activité mais aussi par sa capacité à revenir sur son action. **L'apprentissage par l'action et par l'analyse induit de sa part un travail de distanciation.** C'est par la didactique de l'alternance qu'il est possible de donner du sens aux situations problèmes, de développer une pédagogie de l'incident, d'aider l'élève à mettre en mots ses traces d'activité, de construire de nouveaux savoirs.

3.1 Les baccalauréats professionnels cibles de l'UF2

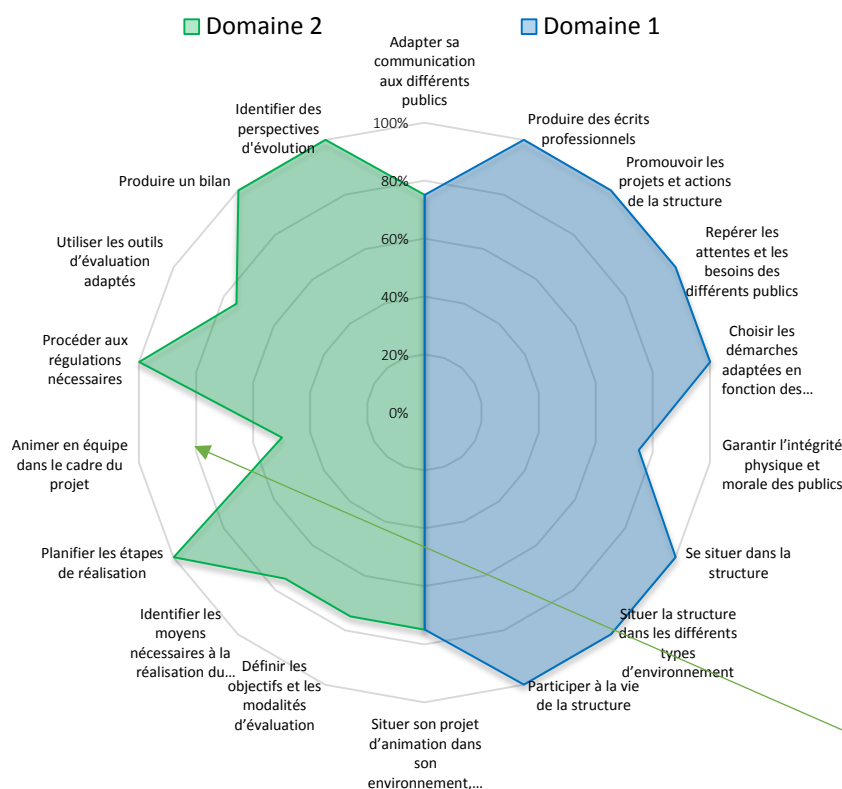
Les 5 baccalauréats du secteur tertiaire concernés préparent à différentes sphères métiers renvoyant

à la structure fonctionnelle d'une organisation : accueil, commerce, vente, assistance à la gestion, sécurité. Ces parcours de professionnalisation ont tous en commun de former à des métiers de relation : relations commerciales (métiers du commerce et de la vente), relations externes/internes (AGOrA), relations de secours et d'assistance (métiers de la sécurité), relation sociale, d'information et d'animation (métiers de l'accueil, AEPA).

Ces 5 baccalauréats ont été retenus en raison des compétences professionnelles que leurs référentiels ont en commun avec les BPJEPS (UC1 et UC2) partiellement ou en totalité.

Les représentations graphiques ci-dessous traduisent la correspondance entre les domaines 1 et 2 relatives aux unités capitalisables UC1 et UC2 du BPJEPS et les enseignements de ces baccalauréats professionnels.

Baccalauréat professionnel Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités



Couverture des domaines 1 et 2 à 89 %

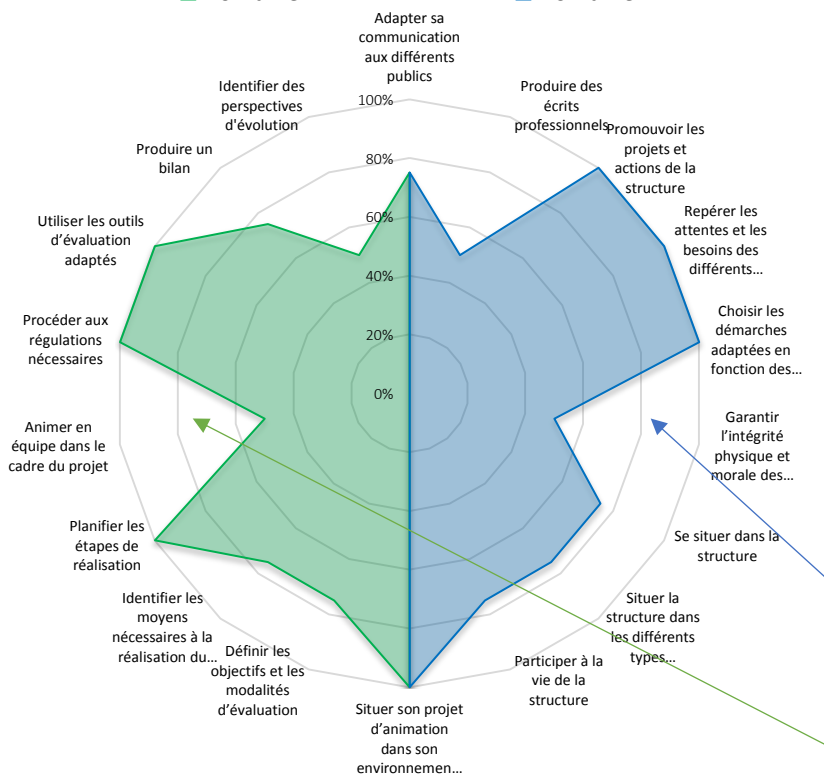
Les métiers de l'assistance à la gestion consistent à apporter un appui à un dirigeant de petite structure, à un ou plusieurs cadres ou à une équipe dans une plus grande structure, en assurant des missions d'interface, de coordination et d'organisation dans le domaine administratif. Ces métiers s'exercent dans tous les secteurs d'activité et au sein de tout type d'organisations.

Les interventions sur les processus de gestion (commerciaux, productifs, de gestion du personnel, numériques) mobilisent un spectre large de connaissances techniques, juridiques et économiques qui nécessitent d'être articulées et combinées entre elles pour répondre aux besoins de gestion et aux impératifs de performance.

Comment aider l'élève à s'appuyer sur sa connaissance des processus de gestion pour concevoir, mettre en œuvre et adapter un projet d'animation au sein d'une structure sportive ?

■ Domaine 2

■ Domaine 1



Couverture des domaines 1 et 2 : 80 %

Les métiers du commerce et de la vente consistent à accueillir, conseiller et vendre des produits et des services associés, contribuer au suivi des ventes, participer à la fidélisation de la clientèle et au développement de la relation client.

Selon les situations, il s'agira aussi de prospecter des clients potentiels ou de participer à l'animation et à la gestion d'une unité commerciale dans le but de participer à la construction d'une relation client durable.

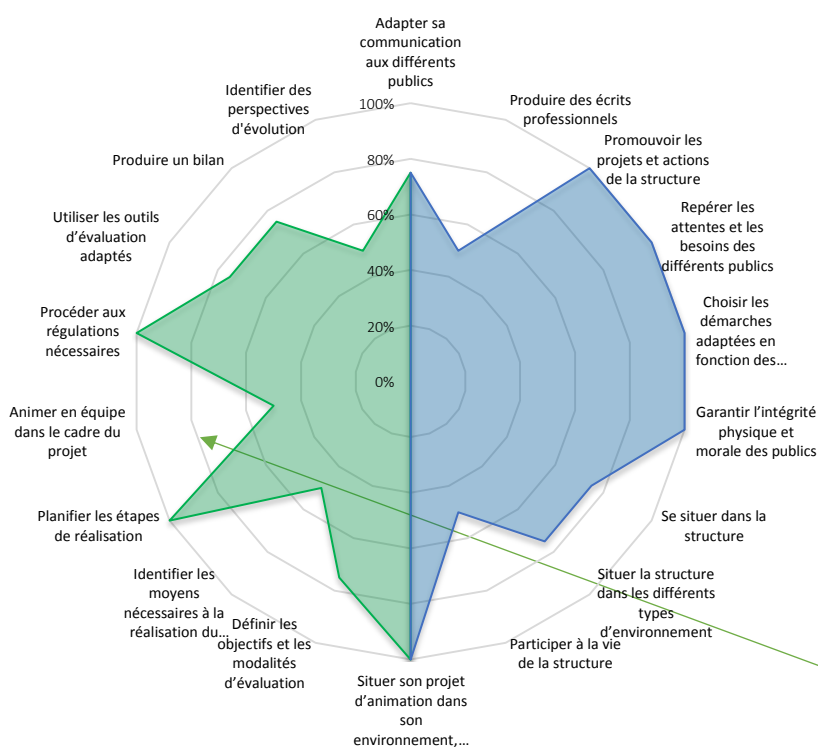
Les activités s'exercent dans tous les types d'organisation à finalité commerciale, ou disposant d'un service commercial ou d'une direction relation client.

Comment aider l'élève à s'appuyer sur ses compétences relationnelles, organisationnelles et de communication pour répondre aux besoins spécifiques des publics et à leur bien être...

... pour concevoir, mettre en œuvre et adapter un projet d'animation au sein d'une structure sportive ?

■ Domaine 2

■ Domaine 1



Couverture des domaines 1 et 2 à 78 %

La fonction accueil, qu'elle soit physique et/ou à distance téléphonique, numérique) est présente dans tous les types d'organisations des secteurs marchand ou non marchand) recevant du public et/ou du trafic téléphonique. Elle repose sur un cœur de métier qui se décline dans des contextes professionnels divers, selon les spécificités des secteurs d'activités et/ou des organisations.

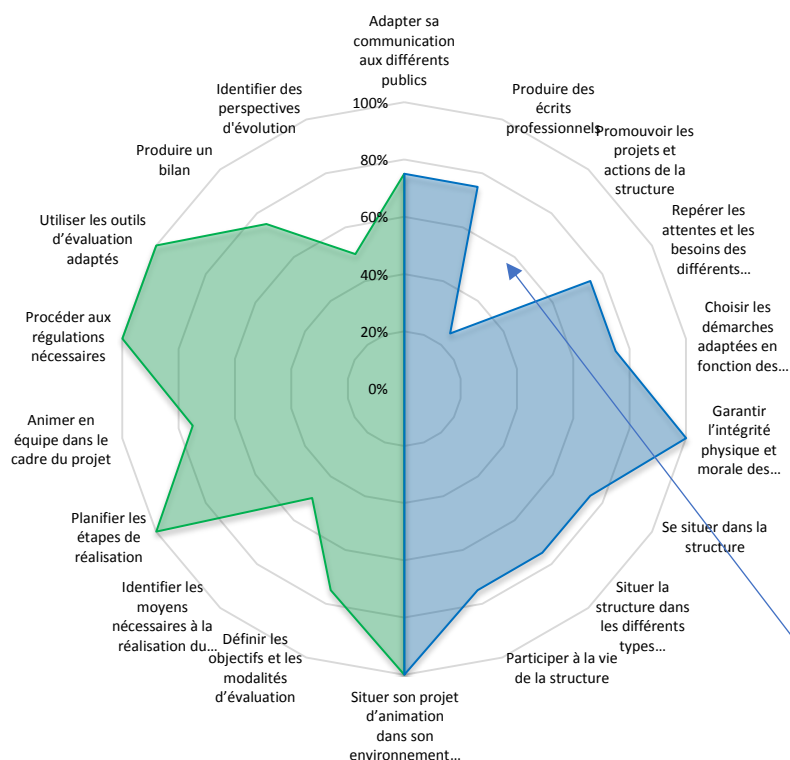
Le personnel chargé de l'accueil est en position d'interface directement avec les publics accueillis, mais aussi entre les services de l'organisation, ceux d'autres organisations partenaires et/ou prestataires.

Comment aider l'élève à s'appuyer sur ses compétences d'écoute et de contact de proximité avec le public

pour concevoir, mettre en œuvre et adapter un projet d'animation au sein d'une structure sportive en lien avec les besoins particuliers des publics ?

■ Domaine 2

■ Domaine 1



Couverture des domaines 1 et 2 à 75 %

Le diplômé est préparé à l'exercice des différents métiers de la sécurité, de la sûreté et de l'ordre public, de la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Il contribue à la sûreté, à la sécurité de l'espace public et privé. Il lutte contre les incendies conformément aux techniques professionnelles.

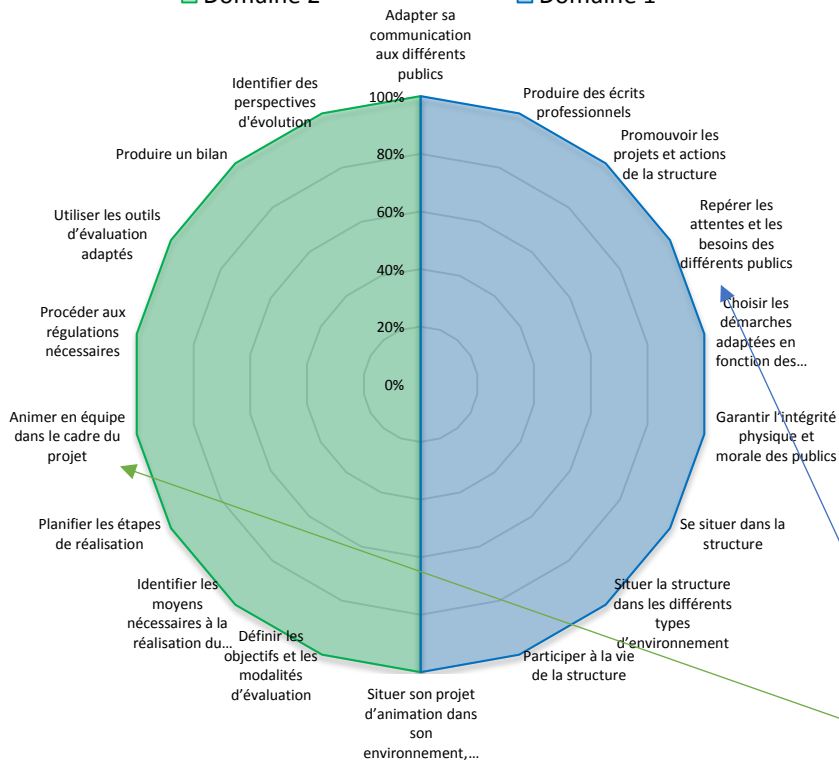
Il assure des missions de secours et d'assistance aux victimes. Il est chargé de la surveillance des lieux et des accès, rappelle et fait respecter les réglementations spécifiques. Il protège l'intégrité physique des personnes. Il constate et identifie les atteintes aux biens et/ou à l'environnement ainsi que les situations à risques.

Comment aider l'élève à s'appuyer sur la maîtrise et le respect des protocoles de sécurité et d'assistance aux publics pour concevoir, mettre en œuvre et adapter un projet d'animation sportive ...

et en assurer la promotion et la formalisation au sein d'une structure sportive ?

■ Domaine 2

■ Domaine 1



Couverture des domaines 1 et 2 à 100 %

Ce baccalauréat professionnel a pour objet de former des animateurs généralistes capables de concevoir et réaliser des activités d'animation de nature variée, notamment auprès d'un public jeune et de personnes âgées en perte d'autonomie.

Dans l'exercice de son métier, l'animateur met en œuvre la démarche d'animation. Le point commun entre ces activités d'animation variées reste méthodologique : l'intervention se veut participative en répondant aux besoins et attentes exprimés ou potentiels, des individus et des groupes.

Les secteurs d'intervention concernés sont le secteur socioculturel et socioéducatif et le secteur de l'animation sociale (Animateur auprès de personnes âgées, animateur de vie sociale, animateur en EHPAD, en gérontologie).

Comment aider l'élève à s'appuyer sur les compétences de l'animation sociale au service d'un public plus vaste (notamment le public adolescent et adulte)...

Pour conduire un projet d'animation sportive adapté, en démontrant une appétence prononcée pour le secteur sportif ?

3.2 Les compléments de formation

Les représentations graphiques mettent en évidence les compléments de formation nécessaires à l'atteinte des objectifs visés par l'UF2S.

Pour ces baccalauréats de services, la valence sectorielle sportive signifie l'acquisition d'une nouvelle professionnalité pour être en mesure de :

- Définir les enjeux et adapter les démarches aux différents publics pour les accueillir dans le respect des valeurs de la structure ;
- S'adapter aux divers interlocuteurs, aux contextes et aux modes d'organisation du travail mis en place, aux usages et aux codes professionnels que la structure sportive requiert avec parfois une forte polyvalence (résidence hôtelière, camping, accueil de loisirs avec ou sans hébergement, base de loisirs, ...) ou bien une spécialisation (complexe nautique, centre aquatique, centre de pleine nature...);
- Intégrer dans son activité, les rôles, place et statut de chacun ;
- Prodiguer les premiers soins et les gestes de premiers secours ;
- Préparer et planifier des cycles d'activités physiques, sportives et artistiques ;
- Aider à la conduite des activités sportives d'éveil, de découverte, de loisirs, de forme et de bien-être ;
- Organiser la mise à disposition des équipements et la sécurisation des lieux de pratique ;
- Veiller à la sécurité des groupes à encadrer et au respect du règlement ;
- Démontrer un niveau de pratique suffisant pour connaître les effets de ses actions sur soi, sur les autres et son environnement pour concevoir un projet dans un cadre sécurisé.

3.3 L'approche par la coloration au secteur sportif

La coloration au secteur sportif que porte l'unité facultative se définit comme un axe fort de différenciation dans l'offre de formation.

Elle vient proposer un secteur d'activité économique dans lequel les situations professionnelles traversées, tout en restant dans le périmètre des référentiels des baccalauréats cibles, nécessiteront une agilité professionnelle et une adaptabilité à de nouveaux environnements professionnels, ceux du monde sportif.

À titre d'exemple : des travaux de gestion dans une association ou un club sportif pour le baccalauréat AGOrA, des activités de vente dans une enseigne de distribution liée au sport (option A) ou de prospection commerciale pour une industrie produisant des articles de sport (option B), des activités d'accueil ou de sécurité dans le cadre d'événements sportifs pour les Métiers de l'accueil et Métiers de la sécurité, des pratiques d'animation pour le baccalauréat professionnel Animation enfance et personnes âgées.

La coloration sectorielle sportive s'appuie sur la mobilisation de compétences transférables d'une situation de travail à une autre, d'un métier à un autre, d'un secteur à un autre. C'est en cela que **l'unité facultative est particulièrement novatrice car elle introduit l'éducation à la mobilité professionnelle** à travailler en étroite collaboration avec les professionnels du secteur.

La mise en œuvre de la coloration sectorielle sportive ne repose pas exclusivement sur des compétences ou volontés individuelles. Elle s'inscrit dans le programme de travail collectif des équipes pédagogiques à l'échelle de l'établissement, dans le cadre du conseil pédagogique par exemple.

En définitive, la coloration au secteur sportif se révèle être un formidable levier qui vient renforcer l'attractivité des diplômes par les perspectives de débouchés professionnels et de poursuite d'études offertes :

- Une insertion professionnelle ou une poursuite d'études vers des métiers et secteurs visés par le baccalauréat professionnel y compris dans un secteur sportif ou lié au sport (exemple : Métiers du commerce et de la vente dans une enseigne spécialisée dans les articles de sport) ;
- Une insertion professionnelle ou une poursuite d'études vers des métiers liés au développement d'activités sportives ou à l'animation sportive ou de loisirs (en particulier par l'obtention de l'intégralité d'un BPJEPS spécialité « Animateur » ou « Educateur sportif »).

Des « Portraits de réussite » pourront être réalisés et présentés aux promotions d'élèves entrants. (Cf.

3.4 L'éducation physique et sportive, au cœur de la fabrique du parcours

Une liberté de conception renforcée dans un cadre national

Dans le cadre des programmes d'éducation physique et sportive⁴, les compétences à construire couvrent 5 champs d'apprentissage qui définissent un contexte de pratique particulier dans lequel le jeune apprend une relation avec l'espace et le temps (réaliser sa performance motrice maximale, mesurable à une échéance donnée), avec l'environnement (adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains), à appréhender le regard des autres (réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée par autrui), la coopération et l'opposition à autrui (conduire et maîtriser un affrontement interindividuel ou collectif pour gagner), le développement de soi (réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir).

La stratégie de formation en EPS constitue la maîtrise d'œuvre du projet et guide la démarche élaborée au sein de l'équipe projet de l'unité facultative. Ainsi chaque équipe d'EPS s'empare des marges de manœuvre permises par les programmes de la discipline pour décliner localement un projet de formation adapté aux besoins des jeunes engagés dans ce dispositif.

Comment s'élabore le projet de formation en EPS ?

Le projet d'EPS précise la stratégie de formation adoptée en équipe à partir des choix effectués de champs d'apprentissage, d'activités physiques sportives et artistiques, d'attendus de fin de lycée professionnel prioritaires et hiérarchisés ainsi que leur déclinaison.

Ces choix s'opérationnalisent par étapes progressives au travers d'une programmation d'activités physiques sportives et artistiques adaptée garantissant l'équilibre de la formation du jeune et reposant sur une diversité d'expériences vécues et de contextes de pratique.

En quoi le projet d'EPS s'affirme au cœur de l'unité facultative ?

rubrique

Ressources)

Le parcours de l'unité facultative coloré au secteur sportif contribue à l'atteinte des objectifs généraux définis dans le programme de l'EPS. Il s'inscrit en parfaite cohérence avec les attendus de fin de lycée professionnel qui articulent les dimensions motrices, méthodologiques et sociales.

Les acquisitions motrices, méthodologiques et sociales développées en EPS enrichissent le projet global de l'élève dans la logique d'une continuité du parcours de formation dans les métiers du sport et également en vue de sa préparation aux tests d'exigences préalables à l'entrée en BPJEPS.

À titre d'exemple, les compétences transversales en lien avec le travail en équipe (collaborer avec les autres, animer une équipe), l'exigence d'une réponse immédiate à la demande (adaptabilité, réactivité) s'illustrent dans le domaine 2. Par ailleurs, celles en lien avec l'environnement physique contraint (la résistance physique, le savoir adopter les gestes et postures adaptés), ou encore le lien avec le contact avec le public (capacité à communiquer, sens de l'écoute et de la relation avec les publics) s'illustrent dans le domaine 1. Un rapport de France Stratégie publié en février 2019 propose un panorama des métiers existants ou émergents en lien avec le développement des activités sportives et présente les situations de travail, les compétences transversales et la mobilité entre les métiers³.

La préparation aux tests d'exigences préalables à l'entrée en BPJEPS

Les exigences préalables sont définies dans l'annexe IV des arrêtés portant création des différentes mentions (exemple, activités aquatiques et de la natation AAN ou activités physiques pour tous APT) du BPJEPS spécialité Educateur sportif. Nous attirons votre attention sur le fait que le candidat doit :

Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
- « Premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité notamment pour la mention activité aquatique et natation ;
- « Premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- « Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ; « certificat de sauveteur-

⁴ Programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel | Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports

secouriste du travail (SST) » en cours de Pour la mention AAN, le candidat devra en plus :

- Être admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA), défini dans l'arrêté du 22 juin 2011, et si nécessaire produire l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification de maintien des acquis ;
Être capable de réaliser les tests techniques associés à la mention choisie pour le BPJEPS
Pour exemple :

concernant la mention activités physiques pour tous le(la) candidat(e) doit réaliser 2 tests :

- Test navette « Luc Léger » palier 6 pour les femmes, palier 8 pour les hommes.
- Test d'habiletés motrices consistant en l'enchaînement de 22 ateliers dans un temps limité.

validité.

Concernant la mention activité aquatique et de la natation, le(la) candidat(e) est soumis(e) au test technique suivant lié à sa pratique personnelle :

- Parcourir une distance de 800 mètres nage libre réalisé(e) en moins de 16 minutes.

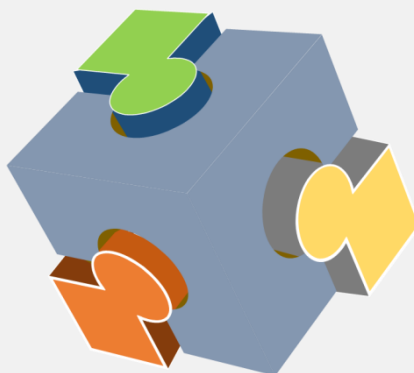
Le parcours de formation en EPS vise à préparer le jeune physiquement pour réussir ces pré requis et poursuivre son cursus de formation.

La préparation à ces prérequis est nécessaire pour les élèves qui poursuivront vers la certification totale du BPJEPS, c'est-à-dire celles et ceux qui viseront la validation des UC3 et 4 après l'obtention de leur baccalauréat.

LES BESOINS DES ÉLÈVES

Projet d'établissement, caractéristiques et profils des élèves

- Quels sont les comportements spontanés des élèves ?
- Quels sont les comportements attendus en lien avec le référentiel ?
- Quels sont les besoins des élèves en lien avec la filière du secteur sportif ?
- Quelles transformations attendues sont accessibles dans le temps scolaire ?
- Dans le cadre de l'alternance ?
- Quels besoins peuvent-être pris en compte dans le cadre d'interventions d'experts ?
- Quels partenariats sont possibles pour répondre à ces besoins ?
- ...



Comment construire la démarche stratégique du parcours de formation en EPS ?

LES ATTENDUS DE FIN DE LYCÉE PROFESSIONNEL RETENUS ET LA DÉCLINAISON LOCALE DES ACQUISITIONS MOTRICES, MÉTHODOLOGIQUES ET ÉDUCATIVES

- Quels sont les AFLP ciblés et retenus comme prioritaires ?
- Comment les hiérarchiser ?
- Quelles sont les déclinaisons locales prévues ?
- Quelle progressivité ?
- Qu'est-ce que l'élève a à apprendre ?
- Quels sont les savoirs à enseigner ?
- Quels projets particuliers peuvent être porteurs d'apprentissages ?
- ...

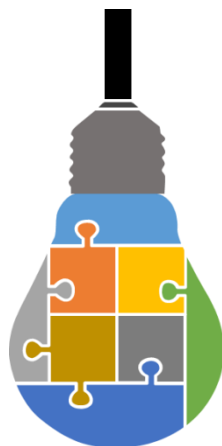
L'OFFRE DE FORMATION EN EPS

- Comment le parcours de l'élève se construit dans et hors du temps scolaire ?
- Quelles sont les infrastructures disponibles ?
- Quelles sont les contraintes environnementales à prendre en compte (déplacements, installations matériels, ...) ?
- Quelles sont les contraintes programmatiques à respecter ?
- Comment proposer un parcours de formation équilibré ?
- ...

Éléments constitutifs de l'unité facultative

Des comportements identifiés en lien avec :

- La relation aux autres
- La relation à soi
- La motivation
- La relation aux règles
- L'engagement dans l'activité de projet
- La relation à la motricité



Quelques pistes à interroger

Les besoins des élèves engagés dans l'UF2S conduisent à s'interroger en particulier sur :

- Les types de relations (coopération, compétition, défi, opposition, etc.), les modes de communication et les formes de groupements créés ;
 - Le développement de l'estime de soi, l'affectivité, l'appréciation du risque ;
 - La perception de la difficulté, place de l'erreur, le rapport au savoir ;
 - Les conditions du vivre ensemble, les protocoles de sécurité, le rapport à l'autorité, le respect des règles ;
 - Les conditions et modalités d'appréciation des effets de son activité, de planification de ses actions, de conception, de mise en œuvre et de mise en valeur d'un projet ;
- Le rapport à l'effort, l'utilisation de ses ressources, le niveau d'engagement en fonction du contexte

Les transformations souhaitées trouvent leur ancrage dans les attendus des domaines 1 et 2 de l'unité facultative

Le projet de formation en EPS traduit :

- Les buts
 - Les objectifs visés
 - Les actions à mettre en œuvre
 - La planification des étapes à atteindre
 - Les dispositions à prendre
 - L'organisation retenue
 - Les moyens à mettre en œuvre
 - Les modalités et perspectives
- évolution permettant de rendre compte des effets de l'action éducative



Les transformations attendues se définissent à l'échelle de la leçon, de la séquence, de l'année, du cursus, de l'association sportive scolaire, des périodes de formation dans le secteur sportif (PFMP).

Elles s'opérationnalisent par :

- La répartition des activités dans le temps : activités d'enseignement, semaine d'accueil ou d'intégration, PFMP, périodes dédiées aux évaluations ;
- La nature des activités proposées et les conditions de mises en œuvre ;
- Les modalités d'évaluations des compétences.

En lien avec la transformation de la voie professionnelle, il est conseillé de s'emparer de modalités d'enseignement comme : journée(s) banalisée(s) accueil spécifique ; emploi du temps modulable d'une période à une autre ; co-enseignement, etc.

Les caractéristiques des différents publics



concernent : les enfants, les adolescents, les adultes, les seniors, les personnes en situation de handicap.

Envisager la connaissance des publics et les démarches de citoyenneté au sein de l'EPS, de l'association sportive scolaire, des dispositifs sportifs de l'établissement et au-delà, de projets disciplinaires et interdisciplinaires, de l'évènementiel sportif, etc.

Les contextes de la pratique sportive



s'envisagent dans : les écoles, les associations sportives, les associations de quartiers, les structures privées, les structures de réadaptation / réhabilitation / réathlétisation, etc.

La préparation à la poursuite d'études à la connaissance des métiers du sport et de la culture sportive s'envisage par cette unité facultative qui constitue au-delà de l'insertion professionnelle, un palier vers l'obtention du BPJEPS.



Le projet privilégie les situations concrètes, les interventions de professionnels, le lien avec les stages, ainsi que l'interdisciplinarité (enseignements généraux liés à la spécialité, projet pluridisciplinaire à caractère professionnel).

l'intervention d'experts contribue à l'orientation active ainsi qu'au panorama des compétences et des métiers du secteur sportif avec un focus sur le projet d'animation sportive, ses enjeux, son opérationnalisation.

Lors de l'accompagnement à l'orientation

Éléments constitutifs de l'unité facultative

Dans un cadre suffisamment flexible, l'équipe projet peut faire appel à des intervenants extérieurs comme par exemple :

La DRAJES, les CREPS, l'UCPA, les représentants des branches professionnelles, les cadres de santé, les SDIS, l'UNSS, l'USEP, le référent paralympique territorial, le comité olympique et le comité paralympique et sportif français, la cellule CARDIE, la DANE, la cellule école-entreprise et d'autres partenaires institutionnels ou encore l'appui des collectivités territoriales.

Lexique des acronymes utilisés

DRAJES : Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

CREPS : Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive

UCPA : Union nationale des centres sportifs de plein air

CARDIE : Cellule académique recherche, développement, innovation et expérimentation

DANE : Délégation académique au numérique éducatif

SDIS : Service départemental d'incendie et de secours

UNSS : Union nationale du sport scolaire

USEP : Union sportive de l'enseignement du premier degré

APSA : Activité physique, sportive et artistique

POSS : Plan d'organisation de la surveillance et des secours

EPI : Équipement de protection individuelle

Envisager des interventions pédagogiques et des partenariats pour :

- Organiser des témoignages de professionnels ;
- Proposer des pratiques de sports partagés ;
- Envisager des cours d'EPS en commun avec un conseiller d'animation sportif (spécialisé dans la prise en charge d'activités physiques et sportives) ;
- Enrichir la connaissance et l'application des règles et des protocoles inhérents à la pratique des APSA en toute sécurité ;
- Intervenir sur la réglementation notamment en lien avec le code du sport (encadrement, POSS, EPI, accessibilité, sécurité, etc.) ;
- L'organisation et le financement du sport en France et plus spécifiquement des associations sportives ;
- La conduite et l'évaluation d'un projet d'animation sportive en situation ;
- ...

Envisager des partenariats lors des certifications et/ou lors de la préparation des projets pour :

- Organiser des présentations avant le déploiement des projets d'animation pour échanger avec les élèves (en situation de présentation de leur pré projet) mais aussi avec les équipes d'enseignants afin d'orienter, enrichir et/ou éviter certains écueils des projets envisagés ;
- Sensibiliser les jeunes à l'esprit d'entreprendre ;
- Établir des relations avec le secteur sportif ;
- Préparer les jeunes aux tests d'exigences préalables ;
- ...

Quelques pistes à interroger

En conclusion, concernant les besoins des élèves engagés dans l'unité facultative

Les axes prioritaires du projet de l'unité facultative sont à établir en lien avec les domaines de compétences tels que définis dans l'arrêté. Cela constitue un cadre de réflexions partagées en équipe pédagogique.

Il est recommandé d'anticiper l'écriture du projet au sein de l'équipe pédagogique mais également en collaboration avec les structures d'accueil en lien avec les partenaires agréés par la DRAJES. (Les équipes auront besoin des professionnels en charge des formations BPJEPS pour construire ce projet.)

Des outils tels que l'auto-positionnement et le compte rendu du tuteur (proposés en ressources) servent de guides pour créer les conditions d'une alternance réussie et assurer la continuité du parcours de formation.

L'unité facultative offre l'opportunité d'un éclairage sur les métiers du sport en général et les perspectives de poursuite en BP JEPS. Un temps d'information à destination des élèves sur ces complémentarités est nécessaire. Les interventions d'experts se conçoivent dans une logique de complémentarité avec les

enseignements dispensés et portent sur des points précis de formation nécessitant une expertise particulière qui ne

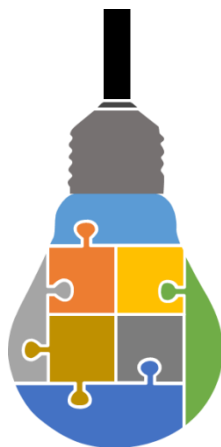
serait pas détenue par l'équipe pédagogique.

L'OFFRE DE FORMATION EN EPS

Éléments constitutifs de l'unité facultative

Le parcours en EPS offre à l'élève la possibilité de vivre des situations diverses et des pratiques variées pour :

- Développer chez les élèves des capacités d'adaptation des élèves à leur environnement physique et humain ;
- Enrichir la connaissance qu'ils ont d'eux-même, des autres, de l'environnement et des pratiques physiques ;
- Engager les élèves au sein d'un collectif pour la construction et l'animation d'un projet relatif à l'organisation et à la pratique physique.



La nature des tests d'exigences préalables nécessaires à la poursuite en BPJEPS est définie dans chaque arrêté de diplôme selon la discipline. Elle est constituée de pré-requis tel que "être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme" et de passage d'examens techniques. Pour cela le parcours de formation en EPS prépare les élèves à la réussite de ces tests en développant leurs capacités motrices (qualités physiques).

Quelques pistes à interroger

Les exigences attendues dans les APSA et le processus de préparation qui en découle sont des préalables à présenter aux élèves.

Les résultats obtenus au baccalauréat professionnel en EPS, dans les activités support du projet d'EPS, constituent un repère indispensable en particulier dans le cadre de la préparation aux tests d'exigences préalables dans le cas d'une poursuite en BPJEPS.

Le champ d'apprentissage 1 (performer) est à envisager en particulier dans le cadre de la préparation des élèves aux tests d'exigences préalables.

L'intention portée par le champ d'apprentissage 5 vise la connaissance de soi et l'entretien de soi et garantit le développement des attendus de l'unité facultative comme mieux se connaître pour mieux connaître les autres.

En conclusion, concernant l'offre de formation en EPS pour les élèves engagés dans l'UF2S

Il est important de s'appuyer sur le contexte sportif local : qualité et variété des infrastructures, richesse du tissu associatif, proximité éventuelle d'un CREPS.

L'atteinte des exigences et des conditions d'obtention de l'unité facultative prend nécessairement appui sur les expériences et acquis antérieurs (au lycée en EPS, à l'association sportive scolaire ou ailleurs), et dont peuvent témoigner les élèves tout au long de leur parcours.

La programmation des APSA s'attache à investir les différents champs d'apprentissage définis dans les programmes d'EPS pour répondre aux 5 objectifs assignés à la discipline et garantir l'acquisition des compétences visées dans le référentiel de l'UF2S.

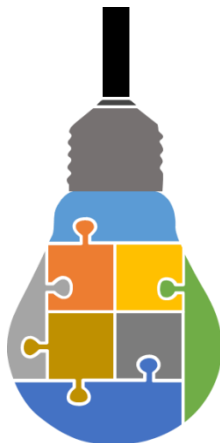
Par les expériences motrices, culturelles et éducatives, les élèves développent leurs dispositions à ressentir, à agir et à interagir avec et pour les autres.

LES ATTENDUS DE FIN DE LYCÉE PROFESSIONNEL RETENUS ET LA DÉCLINAISON LOCALE DES ACQUISITIONS MOTRICES, MÉTHODOLOGIQUES ET ÉDUCATIVES

Éléments constitutifs de l'unité facultative

La prise de responsabilité, l'autonomie, la communication, la mise en projet, le travail en équipe, sont au cœur des attendus et des compétences visées dans le cadre de cette unité facultative.

La préparation aux TEP (tests d'exigence préalables au BPJEPS) est prise en compte dans la déclinaison locale des AFLP moteurs et culturels. Les contenus d'enseignements proposés visent à développer et renforcer les pouvoirs moteurs des élèves par la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques variées (AFLP 1 et 2). Ils permettent à l'élève de se préparer et accomplir une performance dans le cadre des TEP prévus lors de la poursuite d'étude en BPJEPS grâce à des expériences et des contextes variés de pratique, en mobilisant de manière optimale ses ressources en toute sécurité.



Quelques pistes à interroger

Les choix opérés peuvent intégrer les pistes suivantes :

- Utiliser des indicateurs de réussite pour amener l'élève à se situer dans sa progression ;
 - Rendre visibles et explicites les étapes de progression (traçabilité des activités menées) ;
 - Envisager des rôles sociaux variés au service de la pratique, de l'analyse et de la régulation de l'activité ;
 - Envisager les apports des outils numériques pour la description et l'analyse de l'activité ;
 - Développer les temps d'échange, de description et de commentaire d'une prestation physique à l'aide de différents indicateurs ;
- Prévoir l'identification de pistes d'amélioration à l'issue de l'analyse d'une prestation ou d'une situation vécue.

En conclusion, concernant les acquisitions en EPS pour les élèves engagés dans l'UF2S

En articulation avec les AFLP moteurs incontournables, les AFLP méthodologiques et sociaux sont choisis en cohérence avec les domaines du référentiel de l'unité facultative.

compétences relationnelles et communicationnelles requises.

La mise au service d'un collectif pour atteindre un objectif commun contribue au développement des

3.5 Dans le prolongement de l'EPS : l'association sportive (AS)

L'AS une organisation apprenante

Les activités, les rencontres et les projets établis par le biais de l'association sportive de l'établissement et des services UNSS, USEP et UGSEL déconcentrés favorisent l'ouverture des élèves vers l'extérieur ainsi que la dimension partenariale notamment avec les associations sportives locales.

L'implication du jeune licencié dans ce cadre valorise son parcours en termes d'expériences professionnelles dans le monde associatif. Sa participation comme acteur du projet de développement de l'association sportive contribue également à son implication dans la vie de l'établissement.

Au-delà de la pratique physique, l'élève peut y apprendre différents rôles de jeune officiel (jeune arbitre ou jeune juge, jeune organisateur, jeune coach-jeune capitaine, jeune dirigeant/vice président élève, jeune reporter, jeune secouriste, jeune écoresponsable, jeune interprète).

En tant qu'élu au bureau de l'AS, adjoint à la gestion, au secrétariat ou vice-président, le jeune apprend l'engagement associatif et la vie d'une association. Il participe à l'évènementiel sportif et artistique et apprend à se situer en termes de communication avec ses pairs, avec les membres de la communauté éducative (y compris avec les membres des CAVL), avec l'équipe de direction, avec les familles et avec les intervenants extérieurs.

Cet engagement est une réelle plus-value à l'échelle de l'établissement pour dynamiser les associations sportives scolaires en lycée professionnel.

Au niveau départemental ou académique les jeunes pourront aussi trouver dans les services UNSS, UGSEL et USEP des lieux de stages favorables au développement des compétences en lien avec les domaines du référentiel dans le cadre des PFMP. Les horaires alloués à l'AS constituent un espace essentiel pour poursuivre le développement des compétences des élèves et le lieu possible, voire favorable, d'un approfondissement des capacités motrices nécessaires à la réussite des TEP. Les PFMP peuvent se dérouler au sein de l'AS sous réserve d'être conventionnées. Néanmoins d'autres structures pour les PFMP garantiront la variété des lieux de stage et l'ouverture sur l'extérieur nécessaire

À titre d'exemple, l'association sportive peut contribuer à :

DOMAINE 1

Prise en compte des spécificités des publics et de la structure d'exercice



- Développer la quantité et la qualité des outils de communication autour de l'AS
- Développer des modes de consultation type enquête au sein de l'établissement
- S'appuyer sur le PNDSS, le projet d'EPS et d'AS, le projet d'établissement
- Inscrire l'association sportive dans son environnement proche en développant des partenariats de proximité avec différents publics (écoles, collèges, autres lycées, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, quartiers, ...)
- Renforcer les pratiques inclusives (sport partagé, lien avec les établissements spécialisés ou médico - sociaux)
- Promouvoir la féminisation des pratiques et développer la pratique artistique des garçons.
- Enrichir le lien avec l'USEP
- Assurer le rôle de Jeunes coaches et/ou de jeunes organisateurs, jeunes secouristes, jeunes écoresponsables
- Connaître les statuts de l'AS
- Prendre part aux assemblée générale de l'AS
- Prendre des responsabilités au sein du bureau de l'AS
- Connaître l'organigramme de l'UNSS
- Participer à des événements organisés au sein et hors de l'établissement
- Découvrir et assumer différents rôles et responsabilités au sein de l'AS : jeune arbitre ou jeune juge, jeune organisateur, jeune coach-jeune capitaine, jeune dirigeant/vice président élève, jeune reporter, de jeune secouriste, de jeune écoresponsable, jeune interprète
- ...

DOMAINE 2

Mise en œuvre et évaluation d'un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- S'appuyer sur les programmes UNSS et les axes de développement liés à l'accessibilité, l'innovation, la responsabilité et l'engagement associatif (ex : Programme éthique en lien avec les thématiques de mixité, de lutte contre les discriminations, du sport partagé, du sport santé, de l'éco responsabilité)
- Identifier des temps forts (JNSS, Semaine Olympique et Paralympique, Journée Olympique, semaine d'intégration ou de promotion de l'AS, Cross, parcours du cœur, challenge national jeunes officiels, la Lycéenne, les Masterclass sur les thématiques transversales, etc.)
- Participer à l'élaboration du projet d'AS ; Choisir et identifier les actions, les événements promotionnels
- Connaître les ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions
- Repérer et mener des actions pour financer des projets
- Accompagner les professeurs d'EPS au sein des AS pour proposer des plannings d'activités, des actions, des événements promotionnels
- Chercher des partenariats et des sponsors pour donner de la force et de la valeur aux projets
- Tisser des liens avec le milieu associatif local, les fédérations, les familles, les collectivités territoriales etc.
- Rendre compte des activités et des difficultés rencontrées
- Ajuster les propositions d'activités et les formes de pratiques à la demande
- Relever les indicateurs de réussite et de progrès des actions mises en œuvre au sein de l'AS
- Participer à la rédaction des bilans d'activités
- Être force de propositions de nouvelles activités, de manifestations et de projets à poursuivre ou à envisager
- Créer des passerelles entre diplômés de jeunes officiels et arbitre fédéral

4 – La mise en œuvre du parcours

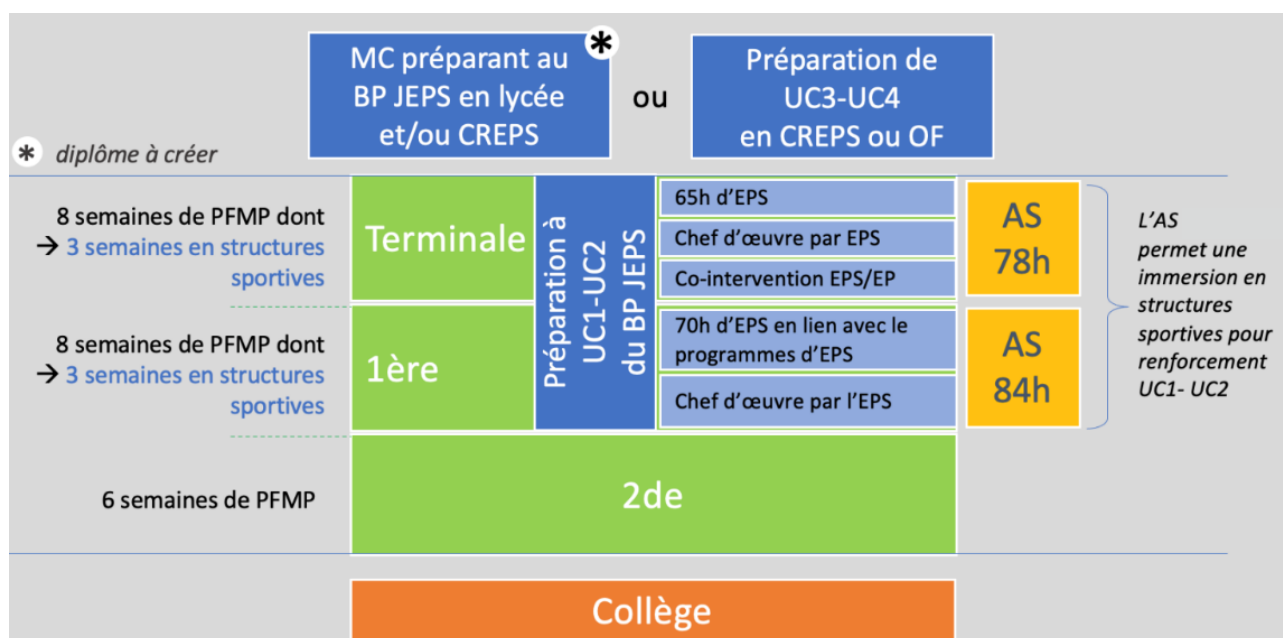
La mise en œuvre du parcours de formation de l'UF2S mobilise les disciplines des enseignements généraux et professionnels et les périodes de formation en milieu professionnel.

Son organisation est définie dans un projet pédagogique qui en décline les étapes et précise comment s'articulent l'acquisition des compétences visées par le baccalauréat et celle des domaines 1 et 2 relatifs aux unités capitalisables UC1 et UC2 du BPJEPS. Le projet décrit également, la mise en œuvre des compléments de formation nécessaires identifiés par le croisement entre les domaines 1 et 2 et les enseignements du baccalauréat

professionnel (cf. tableau de croisement des compétences rubrique Ressources).

Le parcours est conçu par l'équipe pédagogique de la classe, intégrant les professeurs d'EPS, des enseignements professionnels et des enseignements généraux, équipe qui peut être élargie à d'autres membres de la communauté éducative de l'établissement (personnels de la vie scolaire, médico-social...) mais également au-delà au niveau du territoire.

Ce parcours de formation prend appui sur un partenariat fort et formalisé avec les milieux professionnels du secteur sportif.



4.1 L'organisation des enseignements

Les espaces horaires qui peuvent être mobilisés pour mener le parcours de formation s'inscrivent dans la grille horaire du baccalauréat professionnel, pour les classes de première et de terminale. Il revient à l'équipe pédagogique d'organiser et renforcer certains contenus selon ses choix et les besoins des élèves.

Il s'agit de mobiliser les marges, d'adapter les parcours et de jouer collectif

L'autonomie laissée aux équipes éducatives et les choix effectués collectivement dans le cadre de

l'adaptation du parcours de formation des jeunes favorisent l'atteinte du niveau de maîtrise requis pour chacune des compétences du référentiel.

Une prise en compte des besoins repérés chez les élèves et du contexte local, notamment en matière d'infrastructures sportives, est indispensable pour décider des contenus ciblés comme prioritaires pour chacun d'eux.

L'accent est mis sur les pratiques et le savoir-faire des équipes des lycées professionnels en matière d'enseignements pluridisciplinaires, de travail par projet, d'adaptation des parcours et de la formation générale aux spécificités professionnelles.

Les tableaux suivants présentent les volumes annuels horaires minimaux⁵.

Grille horaire bac Pro (Enseignements généraux)					Construire UC1 et UC2	
Mathématiques	45	56	39	140	En lien avec les programmes disciplinaires	
Langue vivante A	60	56	52	168		
Physique-chimie ou langue vivante B (selon la spécialité)	45	42	39	126		
Arts appliqués et cultures artistiques	30	28	26	84		
Éducation physique et sportive	75	70	65	210		Programmes EPS : 70 h en 1 ^{ère} et 65h en terminale
Consolidation, AP et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90	84	91	265		préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études
Association Sportive (UNSS)						Offre de formation dans le cadre de l'AS : 84h en 1 ^{ère} et 78h en terminale
Grille horaire bac Pro (Enseignements professionnels)					Construire les domaines 1 et 2	
	Seconde prof.	Première prof.	Terminale prof.	Total sur 3 ans		
Enseignements professionnels	450	420	390	1 260		
Enseignement professionnel	330	266	260	856		En lien avec les programmes des domaines 1 et 2 et de l'EPS
Enseignements professionnels et français en co-intervention (a)	30	28	-	58		
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (a)	30	14	-	44		
Enseignements professionnels et enseignements généraux (b) en co-intervention et/ou atelier de philosophie et/ou insertion professionnelle-poursuite d'études (a) (c)	-	-	26	26		Enseignement professionnel et EPS en co-intervention en terminale
Réalisation d'un chef-d'œuvre (e)	-	56	52	108		En lien avec les compétences ciblées dans les domaines 1 et 2
Prévention-santé-environnement	30	28	26	84		En lien avec les programmes des domaines 1 et 2 et de l'EPS
Économie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	30	28	26	84		
Total des heures	900	840	780	2 520		
Période de formation en milieu professionnel	4 à 6 semaines	6 à 8 semaines	8 semaines	18 à 22 semaines		6 semaines en structures sportives dédiées à UC1 et UC2 *

* 4 semaines pour le Bac Pro AEPA qui s'ajoutent aux 22 semaines de PFMP nécessaires à la certification du Bac

⁵ Arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel

■ A propos de la PSE

L'enseignement de la prévention-santé-environnement (PSE) contribue notamment aux actions d'éducation et de prévention définies par les plans nationaux et européens dans les champs de la santé, de l'environnement et de la santé au travail. Il participe également à la construction du parcours éducatif de santé et du parcours citoyen. Les objectifs de formation de l'enseignement de la PSE s'organisent autour de trois grandes thématiques déclinées en modules.

A : l'individu responsable de son capital santé

B : l'individu responsable dans son

environnement

C : l'individu acteur de prévention dans son milieu professionnel.

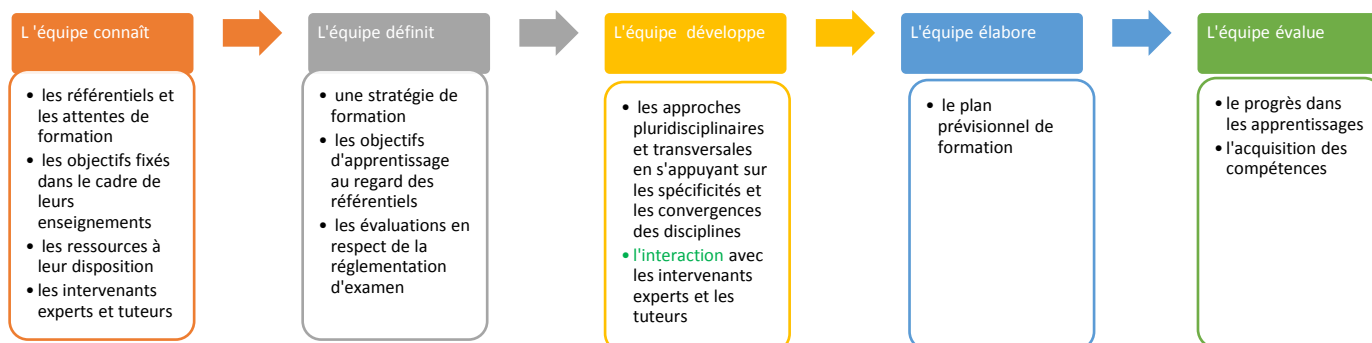
Certains modules, particulièrement ceux attachés aux thématiques A et C pourront être conçus et mis en œuvre avec les enseignants d'EPS, et dans le cadre des périodes de formation en structures sportives.

Par ailleurs, dans le cadre de l'UF, la formation de sauveteur secouriste du travail (SST) pourrait être proposée conjointement aux modules C4. L'assistance et le secours en milieu professionnel et C5. L'analyse des risques professionnels.

4.2 L'ingénierie de formation

Définir les étapes clés de la programmation pédagogique est un véritable travail d'ingénierie de formation en équipe pluridisciplinaire. Concrètement, il faut que :

■ Constituer une équipe pluridisciplinaire



■ Répartir les thèmes de savoirs-associés

L'articulation des contenus d'enseignement peut amener l'équipe pédagogique à imaginer des formes de collaborations variées, des projets, des coanimations, des enseignements conjoints ou complémentaires tout en privilégiant les domaines d'expertise de chaque professeur, des pratiques externalisées en présence d'experts professionnels.

Opter pour des apprentissages scénarisés Il s'agit d'impliquer les apprenants dans une situation professionnelle issue d'un contexte réel (ou réel reconstitué) doté d'un environnement numérique connecté pour donner du sens aux apprentissages

scientifiques et techniques. Apprendre autrement et hors la classe reste envisageable comme l'exemple d'un TP déplacé réalisé in situ ou celui d'une situation simulée et scénarisée pour le secourisme.

La situation professionnelle est un contexte pédagogique évolutif construit à partir de documents issus du monde professionnel qui fait l'objet d'une analyse et/ou d'une exploitation débouchant sur une problématique professionnelle.

La situation professionnelle reflète les conditions dans lesquelles un individu évolue dans le cadre

de son métier. Elle doit être construite en équipe, être crédible et réaliste, définie dans le temps et

▪ Établir en équipe le calendrier de formation

conforme au niveau d'exigence propre au diplôme professionnel préparé.

Lien direct vers le MOOC

Placer les dates clés, les temps de formation en milieu professionnel, les périodes de certification (CCF), les temps de concertation, les bilans de formation. Puis, découper le calendrier en période de formation.

▪ Construire le plan prévisionnel de formation (PPF)

La stratégie globale de formation définie en équipe est évolutive et centrée sur le cœur de métier auquel se rattachent les disciplines. Elle est formalisée dans un PPF qui intègre Le séquençage de la formation, la planification des temps de formation au lycée et en milieu professionnel prévoyant les périodes d'évaluation, la déclinaison opérationnelle des contenus disciplinaires et interdisciplinaires par période, les transversalités et les apports des interventions d'experts professionnels.

- Une cohérence d'ensemble du projet de formation ;
- Une concertation et un suivi en équipe pluridisciplinaire ;
- L'utilisation d'outils numériques partagés pour la construction, la traçabilité du projet de formation et le suivi des apprenants ;
- Une réflexion préalable à la détermination des objectifs de formation en milieu professionnel ;
- **Une volonté d'innovation dans la démarche didactique et pédagogique** (applications numériques de stratégie en simulation, eSport,

Activités	Blocs de compétences	Connaissances	Ressources outils	Espaces de formation et temporalité					
				Enseignement professionnel, EPS, PSE, ...			transversalités		
				Lycée, Espace de formation professionnalisé	Milieu professionnel (PFMP)	Pratique externalisée (événementiel, visite, micro stage,...)			Période
Situation professionnelle 1									

Cette démarche implique notamment :

- Une anticipation du projet de formation à $n - 1$;

gestes et postures professionnels pour co-enseigner, ressources à construire, ...) ;

- L'évaluation, la co-évaluation et l'autoévaluation des compétences.

▪ Partager une culture commune de l'évaluation

Le moment d'évaluation est la convergence du milieu scolaire et sportif : les entrées sont différentes mais la ligne d'arrivée est commune.

Dans le cadre certificatif de l'unité facultative, développer une culture commune de l'évaluation devient un réel enjeu.

Une formation numérique à distance relative à la fonction d'évaluateur dans les diplômes d'État du secteur de l'animation et du sport est proposée par la direction des sports : MOOC⁶ « Se former à l'évaluation des diplômes du secteur de l'animation et du sport » des évaluateurs dans le milieu du sport. **Lien direct vers le MOOC**

Cette formation validée confère au titulaire les capacités suivantes :



- Être capable de développer une posture d'évaluateur maîtrisant les règles déontologiques d'épreuves certificatives d'un diplôme d'État,
- Être capable d'écouter et de questionner un candidat afin d'identifier les compétences en lien avec les référentiels du diplôme concerné,
- Être capable de proposer un avis sur le niveau du candidat et rédiger un argumentaire justifiant cet avis.

À l'issue du parcours de formation, une attestation de réussite est établie faisant foi du suivi de la formation dispensée par le ministère des sports et portant sur la fonction d'évaluateur des diplômes d'État du secteur de l'animation et du sport et de la réussite aux épreuves de validation.

⁶ <https://claco-ministeresports.univ-lyon1.fr/workspaces/107/open/tool/home#tab/-1>

4.3 Les structures d'accueil en PFMP

La préparation à l'unité facultative inclut à minima 6 semaines, sur les 22 semaines obligatoires de PFMP, au sein de structures publiques ou privées intervenant dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales. Pour le baccalauréat professionnel Animation– enfance personnes et âgées, 3 semaines sont à réaliser s'ajoutant aux 22 semaines de PFMP.

La diversité et les spécificités de ces structures, notamment l'organisation temporelle de leur activité professionnelle oblige à sortir des schémas classiques de rythme d'alternance. En effet, l'activité de ces structures se concentre le plus souvent sur des temps et des horaires privilégiés de la semaine, incluant le week-end durant lequel les compétitions se déroulent le plus souvent. Il est dès lors nécessaire d'intégrer ces contraintes dans la construction du parcours de formation et d'adapter les calendriers d'alternance.

Les structures d'accueil en PFMP

- Des collectivités locales,
- Des associations, notamment sportives,
- Des associations sportives scolaires (USEP, UNSS, UGSEL),
- Des établissements d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque,
- D'une façon générale, toute structure promouvant les activités physiques ou sportives (salles multisports, bassins nautiques, structures de vacances, bases de loisir, hôtellerie de plein air, comité social et économique, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs ayant une action au profit de la défense...),

4.4 Le cahier des charges et les activités en structure

Le choix du lieu de stage n'est pas anodin tant il est au cœur du processus de professionnalisation.

Sous la responsabilité d'une tutrice ou d'un tuteur qualifié(e), l'élève agit et participe aux activités de préparation et de programmation des activités visant la découverte, la sensibilisation, l'initiation à

des pratiques physiques diversifiées ainsi qu'au maintien, au développement ou à l'amélioration des capacités physiques générales pouvant concerner tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique. Le tuteur ou la tutrice, professionnel expert, joue un rôle essentiel pour la qualité de la formation en alternance.

L'organisation partenariale structurée entre l'établissement d'enseignement et le secteur sportif local est nécessairement formalisée (conventions, cahier des charges du tuteur/tutrice, etc.).

Le directeur ou la directrice délégué(e) à la formation professionnelle et technologique joue un rôle majeur dans le développement des relations avec les milieux professionnels dont il est l'un des interlocuteurs privilégiés. Il lui revient d'**optimiser ces temps de formation en structures** en identifiant avec les professionnels du sport les projets des structures, les contextes d'exercice et d'accueil, les points de convergence et/ou de spécificité entre les pratiques professionnelles et les pratiques d'apprentissage au lycée. Les activités professionnelles exercées par l'élève en structures peuvent ainsi être reproduites, approfondies, travaillées différemment en établissement d'enseignement.

La restitution des expériences vécues par l'élève contribue au développement ou à la consolidation de ses compétences, cette approche réflexive étant en soi formative. L'explicitation conduit l'élève de la prise de conscience vers la prise de distance.

L'exploitation des épisodes professionnels vécus à des fins d'apprentissage consiste bien à **interroger le réel des activités**, pas seulement le prescrit (les instructions), **et à questionner les valeurs** (la valeur du travail, la valeur du métier, les valeurs personnelles du professionnel qui exerce le métier). Aussi, il est important d'organiser le retour dans l'établissement selon les manières choisies par l'équipe pédagogique (présentation orale, jeu de rôles, entretien d'explicitation⁷, etc.) en associant les tuteurs pour leur regard et leur expertise.

Le dossier professionnel, support à l'évaluation, contiendra l'analyse d'au moins deux situations professionnelles significatives d'une mise en œuvre d'un projet d'animation sportive mobilisatrice des compétences des domaines 1 et 2 de l'UF2S.

5 – L'évaluation

5.1 La définition de l'épreuve facultative secteur sportif

L'épreuve vise à évaluer l'aptitude du-de la candidat-e à expliciter une situation professionnelle relative à la prise en compte des spécificités des publics et des structures d'exercice dans le champ professionnel du secteur sportif, d'une part, et à la mise en œuvre d'un projet d'animation dans ce champ, d'autre part.

Elle porte sur les compétences décrites dans le référentiel figurant en annexe I de l'arrêté de publication de l'UF2S qui sont complémentaires à celles énoncées au référentiel du baccalauréat professionnel des spécialités concernées.

■ Modalités d'évaluation

L'UF2S est évaluée par contrôle en cours de formation comportant une seule situation d'évaluation réalisée au cours de la dernière année de formation conduisant à la délivrance du diplôme. La programmation de la situation d'évaluation sur l'ensemble du cycle de formation est laissée à la libre appréciation des commissions d'interrogation. L'évaluation se fonde sur les critères suivants :

- Efficacité de la communication ;
- Pertinence et qualité des informations traitées et des documents produits ;
- Qualité des arguments valorisant l'expérience acquise dans le cadre du projet d'animation ;
- Maîtrise du champ lexical usuel relatif au secteur sportif ;
- Cohérence des propositions d'adaptation au contexte ;
- Rigueur de la démarche proposée ;
- Pertinence de la mobilisation des acquis en situation complexe.

L'épreuve est conduite à partir du dossier professionnel du-de la candidat-e. Ce dossier professionnel constitue le support à l'évaluation, il est transmis à la commission d'évaluation à la date précisée dans la circulaire d'organisation et comprend obligatoirement :

- Un document de synthèse, écrit personnel concis, au format numérique de son choix, retraçant l'ensemble de son parcours de formation en secteur sportif ;
- Les descriptifs de deux situations professionnelles emblématiques d'une mise en œuvre d'un projet d'animation sportive construit en lien avec le projet de la structure et les spécificités des publics ;
- Un auto-positionnement au regard des compétences ciblées ;
- Les attestations des périodes de formation en milieu professionnel en secteur sportif réalisées en première et terminale ;
- Les comptes rendus d'évaluation des périodes de formation en milieu professionnel en secteur sportif complétés par les tuteurs.

Le dossier professionnel peut être complété par tout autre document établi pendant la formation et servant l'évaluation certificative.

■ Déroulement de l'épreuve

La commission d'évaluation dispose au préalable d'un temps de lecture du dossier professionnel du candidat. À partir d'un des descriptifs de situation professionnelle rédigé et proposé par le-la candidat-e, la commission d'évaluation détermine une « situation problème » en lien avec la méthodologie de projet pour laquelle elle lui demande d'exposer et de justifier une adaptation de sa pratique professionnelle. Le-la candidat-e dispose d'un temps de préparation de 15 minutes afin de prendre connaissance de la problématique transmise par la commission d'évaluation.

Exposé (10 minutes)

Lors de l'exposé, le-la candidat-e retrace tout d'abord son expérience et sa professionnalité dans le champ d'activité de l'animation sportive assortie d'une auto-évaluation des compétences, partagées ou complémentaires à celles du diplôme auquel il est candidat. Puis, il-elle propose une adaptation de la situation décrite en intégrant les nouvelles variables.

Entretien (10 minutes)

Lors de l'entretien, le·la candidat·e est amené·e à argumenter ses réponses et à démontrer sa capacité à s'approprier le contexte de la situation présentée. Les questions posées visent à apprécier la réflexion du·de la candidat·e sur son propre parcours et ses capacités à analyser sa pratique professionnelle, à la justifier et à l'articuler avec le projet de la structure.

■ Composition du jury

La commission d'évaluation est composée de deux enseignants, l'un du domaine professionnel de la spécialité de baccalauréat préparée, l'autre de l'enseignant d'éducation physique et sportive ayant eu le·la candidat·e en formation. La présence complémentaire d'un professionnel exerçant au sein d'une structure sportive est souhaitable.

■ 5.2 Le positionnement des compétences transversales

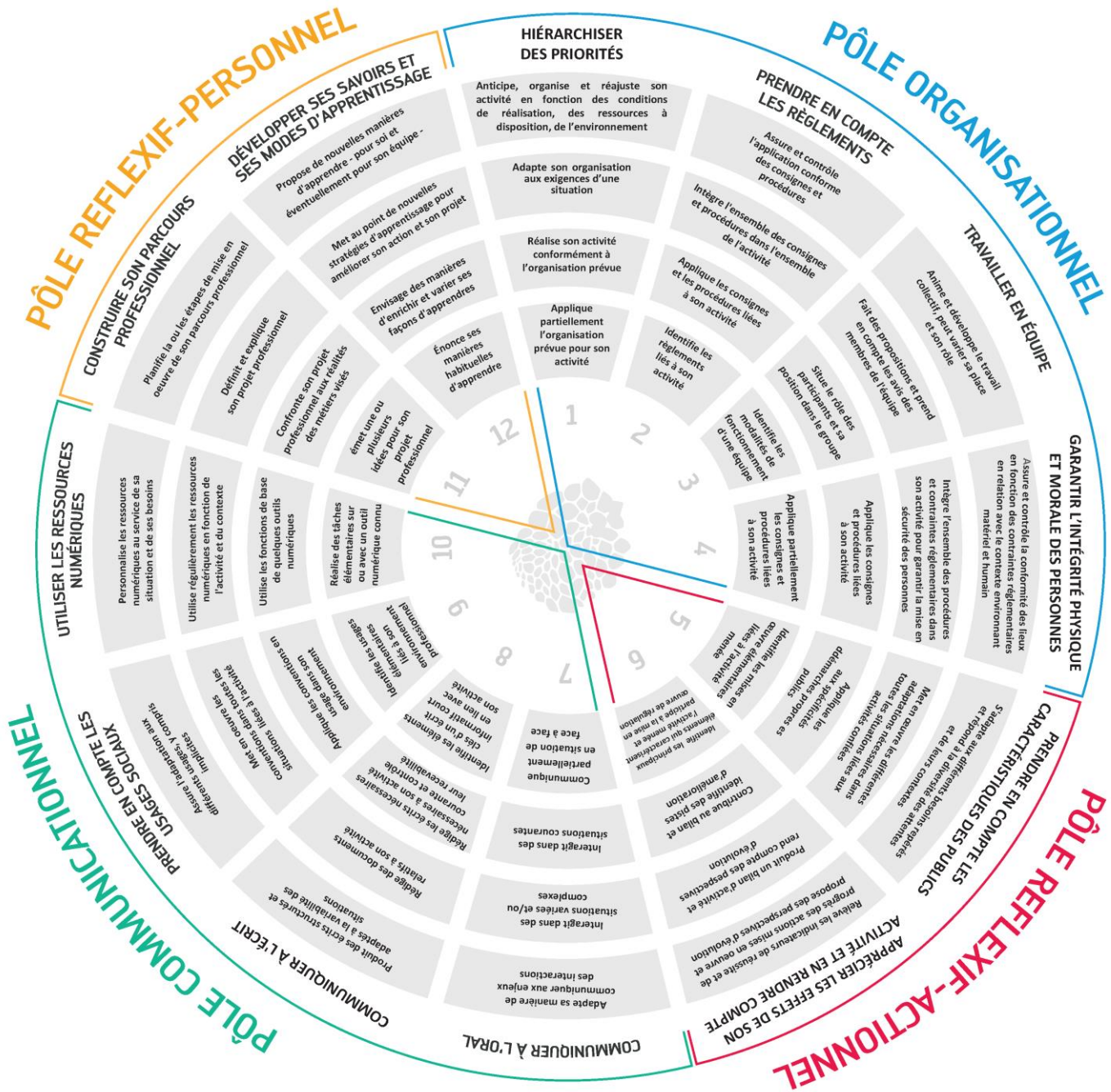
Dans le cadre de l'agenda européen de la formation des adultes (AEFA) et du programme européen Erasmus +, notamment pour les actions de reconnaissance des compétences transversales acquises en situation professionnelle, l'Agence Erasmus+ France/Éducation Formation s'est attachée, avec des experts, à les décrire et les évaluer afin d'en assurer la reconnaissance. Elle propose aux professionnels de la formation et de l'emploi un guide et une méthodologie d'appropriation de l'outil. *Extrait du guide :*



Avec autorisation, il nous est possible d'adapter et d'expérimenter le référentiel des compétences transversales et la carte des compétences RECTEC (p. 23) à des fins d'auto-positionnement dans le cadre de l'unité facultative UF2S.

Les compétences transversales sont graduées en corrélation avec les 4 premiers niveaux du Cadre Européen des Certifications. Les principes **Autonomie et responsabilité** orientent ces graduations. (Cf. rubrique Ressources)

LA CARTE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'UF2S



5.3 Valoriser et rendre visibles les expériences et les apprentissages non formels et informels

Le besoin d'être reconnu, pour ses compétences, son travail, son savoir-être ou encore ses réalisations, a toujours été le moteur d'un engagement fort. Mais, au-delà de la réponse à un besoin, la pratique de la reconnaissance est un outil très puissant pour mobiliser les jeunes en formation, pour renforcer leur estime de soi et stimuler leur engagement.



Les Open Badges⁸, en tant qu'outils au service de la reconnaissance, peuvent ainsi contribuer à valoriser et rendre visible tout ce qui relève de l'expérience

humaine et que nous apprenons tout au long de notre vie.

Ils sont aussi un moyen de faire le lien entre éducation « formelle » et « informelle », et de mettre en lumière les savoir-être qui accompagnent les « savoir-faire ».

Les Open Badges sont des outils numériques standards, vérifiables, portables et partageables.

Ils attestent d'une compétence, d'un savoir-faire ou d'un savoir-être, de reconnaître un engagement, un rôle ou une contribution, de baliser un parcours de formation ou encore de rendre visibles et de valoriser des pratiques et apprentissages informels ne le sont pas toujours explicitement dans un diplôme, un certificat ou un titre.

Les badges apportent un élément de motivation dans la formation, ils peuvent être accumulés lors d'un parcours de formation, en face à face ou en ligne ou acquis lors d'événements particuliers. Ils sont utiles pour formaliser les acquis d'un apprentissage informel, hors d'un centre de formation.

Le badge contient des métadonnées sur une compétence particulière : dans quel cadre a-t-elle été acquise ? Par qui ? Qui en atteste ? Quand ?



Lors d'une recherche de stage, de contrat d'alternance ou d'emploi, les open badges aident à mettre en évidence des caractéristiques particulières, utiles pour le travail.

L'employeur qui le souhaite pourra vérifier à quoi correspond le badge, quel est l'organisme qui l'a décerné et selon quels critères.

Un recruteur aura ainsi une vision à la fois plus globale et plus détaillée de ce que vous savez faire et de la manière dont vous le faites.

L'engagement sportif ou associatif, une passion pour l'animation, la participation à un chantier de jeunes bénévoles... sont autant d'activités participant au parcours d'apprentissage. C'est pourquoi nous invitons vivement les équipes enseignantes à s'engager dans la démarche de création d'open badges afin de reconnaître et valoriser l'engagement des élèves inscrit à l'UF2S. Leur mobilisation au sein de l'AS, leur participation à l'organisation d'événements extrascolaires, leur engagement citoyen sont autant de situations qui pourraient donner lieu à la délivrance d'open badges. Des badges dédiés à l'acquisition de compétences spécifiques acquises au sein des structures d'accueil lors des PFMP peuvent aussi être créés.

⁸ <https://openbadges.info/tout-savoir-sur-les-open-badges/>

Quelques exemples

Le projet pour l'éducation des adultes porté par le **Greta du Velay** développe plus de cent badges pour valoriser des attitudes, des comportements et des caractéristiques particulièrement recherchées par les employeurs. Ils couvrent l'essentiel des compétences clés, des compétences de bases ainsi que le socle de connaissances et de compétences professionnelles qui permet d'obtenir le certificat Cléa⁹. Ils sont délivrés par les formateurs suite à des évaluations en centre de formation ou en entreprises.



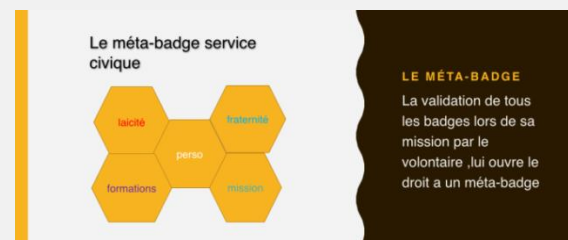
<https://conseil-recherche-innovation.net/projets/open-badges-adult-education>

La Ligue de l'Enseignement du Pas de Calais participe au développement des open Badges en direction des volontaires en services civiques.

Depuis mai 2019, une grande partie des volontaires de la ligue peuvent ainsi se voir valider les open badges suivants dans le cadre de leur mission :

- un badge laïcité pour valoriser une action menée autour de la laïcité et des temps de formation autour de la thématique qui auront été suivis ;
- un badge fraternité pour valoriser toute action menée et formation suivie autour de la lutte contre toutes formes de discrimination ;
- un badge formation pour le suivi et la participation aux temps de formations civiques et citoyenne ;
- un badge mission spécifiquement dédiés à l'ouvrage réalisé par le volontaire ;
- un badge « implication perso » pour appréhender les softskills désignant à la fois l'intelligence relationnelle, les capacités de communication, le caractère, les aptitudes interpersonnelles de la personne dans le cadre de son action.

L'obtention de l'ensemble de ses badges permet d'acquérir un METABADGE service civique.

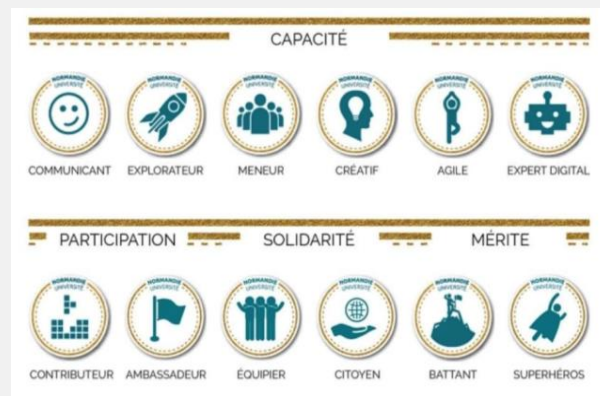


<https://www.ligue62.org/les-volontaires-en-service-civique-badges/>

"Créatif", "communicant", "battant", "meneur"... Voilà le type de badges numériques que **l'université de Caen** a élaboré depuis 2016.

L'établissement cherche à valoriser certains savoirs non curriculaires et pourtant indicateurs de réussite académique comme professionnelle.

Chaque membre d'une promotion ayant fait preuve d'un fort esprit d'équipe et d'entraide peut se voir attribuer un badge "équipier". Le badge "battant" récompense, lui, un étudiant qui, malgré de grandes difficultés personnelles, a réussi à s'impliquer et à obtenir son diplôme.



<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/les-open-badges-un-complement-aux-diplomes-universitaires.html>

La Ligue de l'enseignement de l'Oise reconnaît et valorise à travers la dynamique Open Badge les apprentissages informels acquis par la jeunesse lors d'une expérience d'engagement et ne pouvant être validés par un diplôme. L'intention est de mettre en valeur les savoirs être et savoirs faire développés par l'expérience.

UN ÉTÉ ENGAGÉ AVEC LES OPEN BADGES



<https://www.ligue60.fr/education/numerique/open-badges/773-un-ete-engage-avec-les-open-badges>

⁹ Certificat CléA : <https://www.certificat-clea.fr>

6 - Ressources disponibles

Centre de ressources, médiathèques, espaces collaboratifs de travail, outils numériques, multimédias

Liens vers :

▪ Le Code des sports	https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071318
▪ Le Code de l'éducation	https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191
▪ Le Code du travail	https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050
▪ Établissements publics nationaux, locaux et opérateurs	https://sports.gouv.fr/organisation/le-ministere/reseau/etablissements-publics-nationaux-locaux-et-operateurs/
▪ Liste des CREPS	https://lannuaire.service-public.fr/navigation/creps
▪ Le BNSSA	https://www.nageur-sauveteur.com/article/circulaire-25-octobre-2011-bnssa
▪ Économie-droit	https://eduscol.education.fr/1760/programmes-et-ressources-en-economie-droit-voie-professionnelle
▪ Économie-gestion	https://eduscol.education.fr/1765/programmes-et-ressources-en-economie-gestion-voie-professionnelle
▪ Portraits de réussite Économie et management	https://www.reseau-canope.fr/notice/portraits-de-la-reussite.html <i>Fichiers à télécharger : jeu de piste, portrait de la réussite</i>
▪ Prévention Santé Environnement	https://eduscol.education.fr/1769/programmes-et-ressources-en-prevention-sante-environnement-voie-professionnelle
▪ Tableau de croisement des compétences	https://drive.google.com/file/d/1NYj1P73wKsXnFlxyOxJtHOHWBKF5EXBX/view?usp=sharing
▪ Guides AEFA	« Reconnaître mes compétences transversales en situation professionnelle » https://agence.erasmusplus.fr/publications/reconnaitre-les-competences-transversales-en-situation-professionnelle/ « Identifier, évaluer et développer les compétences transversales » https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2019/12/aeefa-guide-competences-juin-2017-1.pdf

Pôles de compétences transversales de l'UF2S en tableau

Pôle organisationnel

COMPÉTENCES	CERCLE 1	CERCLE 2	CERCLE 3	CERCLE 4
Hierarchiser des priorités	☐ Applique partiellement l'organisation prévue pour son activité	☐ Réalise son activité conformément à l'organisation prévue	☐ Adapte son organisation aux exigences d'une situation	☐ Anticipe, organise et réajuste son activité en fonction des conditions de réalisation, des ressources à disposition, de l'environnement
Prendre en compte les règlements	☐ Identifie les règlements liés à son activité	☐ Applique les consignes et les procédures liées à son activité	☐ Intègre l'ensemble des consignes et procédures dans l'ensemble de l'activité	☐ Assure et contrôle l'application conforme des consignes et procédures
Travailler en équipe	☐ Identifie les modalités de fonctionnement d'une équipe	☐ Situe le rôle des participants et sa position dans le groupe	☐ Fait des propositions et prend en compte les avis des membres de l'équipe	☐ Anime et développe le travail collectif, peut varier sa place et son rôle
Garantir l'intégrité physique et morale des personnes	☐ Applique partiellement les consignes et procédures liées à son activité	☐ Applique les consignes et procédures liées à son activité	☐ Intègre l'ensemble des procédures et contraintes réglementaires dans son activité pour garantir la mise en sécurité des personnes	☐ Assure et contrôle la conformité des lieux en fonction des contraintes réglementaires en relation avec le contexte environnant matériel et humain

Pôle réflexif-actionnel

COMPÉTENCES	CERCLE 1	CERCLE 2	CERCLE 3	CERCLE 4
Prendre en compte les caractéristiques des publics	☐ Identifie les mises en œuvre élémentaires liées à l'activité menée	☐ Applique les démarches propres aux spécificités du public dans son environnement professionnel	☐ Met en œuvre les différentes adaptations nécessaires dans toutes les situations liées aux activités confiées	☐ S'adapte aux différents besoins exprimés ou repérés et répond à la diversité des attentes et de leurs contextes
Apprécier les effets de son activité et en	☐ Identifie les principaux éléments qui	☐ Contribue au bilan et identifie des pistes	☐ Produit un bilan d'activité et rend compte	☐ Relève les indicateurs de réussite et de

rendre compte	caractérisent l'activité menée et participe à la mise en œuvre de régulation	d'amélioration	des perspectives d'évolution	progrès des actions mises en œuvre et propose des perspectives d'évolution
---------------	--	----------------	------------------------------	--

Pôle communicationnel

COMPÉTENCES	CERCLE 1	CERCLE 2	CERCLE 3	CERCLE 4
Communiquer à l'oral	☐ Communique partiellement en situation de face à face	☐ Interagit dans des situations courantes	☐ Interagit dans des situations variées et/ou complexes	☐ Adapte sa manière de communiquer aux enjeux des interactions
Communiquer à l'écrit	☐ Identifie les éléments clés d'un écrit informatif court en lien avec son activité	☐ Rédige des documents relatifs à son activité	☐ Rédige les écrits nécessaires à son activité courante et contrôle leur recevabilité	☐ Produit des écrits structurés et adaptés à la variabilité des situations
Prendre en compte les usages sociaux	☐ Identifie les usages élémentaires liés à son environnement professionnel	☐ Applique les conventions en usage dans son environnement	☐ Met en œuvre les conventions dans toutes les situations liées à l'activité	☐ Assure l'adaptation aux différents usages, y compris implicites
Utiliser les ressources numériques	☐ Réalise des tâches élémentaires sur ou avec un outil numérique connu	☐ Utilise les fonctions de base de quelques outils numériques	☐ Utilise régulièrement les ressources numériques en fonction de l'activité et du contexte	☐ Personnalise les ressources numériques au service de sa situation et de ses besoins

Pôle réflexif-personnel

COMPÉTENCES	CERCLE 1	CERCLE 2	CERCLE 3	CERCLE 4
Construire son parcours professionnel	☐ Émet une ou plusieurs idées pour son projet professionnel	☐ Confronte son projet professionnel aux réalités des métiers visés	☐ Définit et explique son projet professionnel	☐ Planifie le ou les étapes de mise en œuvre de son parcours professionnel
Développer ses savoirs et ses modes d'apprentissage	☐ Énonce ses manières habituelles d'apprendre	☐ Envisage des manières d'enrichir et varier ses façons d'apprendre	☐ Met au point de nouvelles stratégies d'apprentissage pour améliorer son action et son projet	☐ Propose de nouvelles manières d'apprendre – pour soi et éventuellement pour son équipe

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 8 juillet 2021 créant l'unité professionnelle facultative « secteur sportif » pour certaines spécialités du baccalauréat professionnel et portant équivalences entre le baccalauréat professionnel et le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

NOR : MENE2117582A

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, et la secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée de la jeunesse et de l'engagement,

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 337-52 ;

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 212-1, D. 212-20 à 28 et R. 212-31 ;

Vu l'avis du conseil supérieur de l'éducation du 27 mai 2021,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Il est créé une unité professionnelle facultative « Secteur sportif » pour les spécialités de baccalauréat professionnel suivantes :

- animation enfance et personnes âgées ;
- assistance à la gestion des organisations et de leurs activités ;
- métiers de l'accueil ;
- métiers de la sécurité ;
- métiers du commerce et de la vente, option A animation et gestion de l'espace commercial et option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale.

Art. 2. – L'unité professionnelle facultative « Secteur sportif » est ouverte aux candidats sous statut scolaire inscrits dans l'une des spécialités de baccalauréat professionnel mentionnées à l'article 1^{er} :

- qui ont suivi dans un établissement public local d'enseignement ou un établissement d'enseignement privé sous contrat en classes de première et terminale une formation permettant l'acquisition des compétences du référentiel figurant en annexe 1 du présent arrêté ;
- et qui justifient d'au moins 6 semaines de périodes de formation en milieu professionnel dans une structure du secteur sportif, cette durée étant ramenée à 4 semaines pour la spécialité « Animation enfance et personnes âgées » du baccalauréat professionnel.

Art. 3. – Le référentiel de compétences de l'unité professionnelle facultative « Secteur sportif » figure en annexe 1 du présent arrêté.

Art. 4. – La définition d'épreuve correspondant à l'unité facultative « Secteur sportif » figure en annexe 2 du présent arrêté.

Art. 5. – Les titulaires de la spécialité Animation enfance et personnes âgées (AEPA) du baccalauréat professionnel obtiennent de droit les unités capitalisables du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport suivantes :

- l'unité capitalisable 1 « Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure » ;
- l'unité capitalisable 2 « Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure » ;
- l'unité capitalisable 4 « mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation » des mentions « Loisirs tous publics » et « Animation sociale ».

Ils reçoivent une attestation dont le modèle figure en annexe 3, simultanément au diplôme de baccalauréat obtenu. Cette attestation est revêtue de la signature du recteur d'académie.

Art. 6. – Les titulaires du baccalauréat professionnel dans les autres spécialités mentionnées à l'article 1^{er} ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'unité professionnelle facultative « Secteur sportif » et une note

égale ou supérieure à 12 sur 20 à l'unité générale obligatoire « Education physique et sportive » obtiennent de droit les unités capitalisables du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport suivantes :

- l'unité capitalisable 1 « Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure » ;
- l'unité capitalisable 2 « Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ».

Ils reçoivent une attestation, dont le modèle figure en annexe 4, simultanément au diplôme de baccalauréat obtenu. Cette attestation est revêtue de la signature du recteur d'académie.

Art. 7. – Le présent arrêté prend effet à compter de la session d'examen 2023 du baccalauréat professionnel.

Art. 8. – Le directeur général de l'enseignement scolaire, le directeur des sports, et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 juillet 2021.

*Le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports,*

Pour le ministre et par délégation :

*La cheffe de service de l'instruction publique,
et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,
R.-M. PRADEILLES-DUVAL*

*La ministre déléguée
auprès du ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports, chargée des sports,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur des sports,
G. QUÉNÉHERVÉ*

*La secrétaire d'État
auprès du ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports,
chargée de la jeunesse et de l'engagement,*

Pour la secrétaire d'État et par délégation :

*La directrice de la jeunesse,
de l'éducation populaire et de la vie associative,
déléguée interministérielle à la jeunesse,
E. PÉRÉS*

ANNEXE 1

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES DE L'UNITÉ FACULTATIVE SECTEUR SPORTIF

Domaine 1 : Prise en compte des spécificités des publics et de la structure d'exercice
Compétences
Communiquer dans les situations de la vie professionnelle Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté Contribuer au fonctionnement d'une structure
Conditions d'exercice
Contexte de la structure – Les caractéristiques du contexte et de l'environnement professionnel – Le projet global et sociétal, les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la structure – Les profils des acteurs de la structure – Les principes, les règles et les outils de communication propres à la structure, notamment la charte graphique. – Les extraits de suivi budgétaires et les tableaux de bord en usage – Les bases de données internes, les résultats d'enquêtes de satisfaction – L'organigramme (statut, fonction/rôle de chacun), les annuaires interne et externe de la structure – Une signalétique des espaces de travail, le plan du site, la cartographie des lieux – Les équipements et supports d'affichage et de communication – L'accès aux espaces collaboratifs et aux outils bureautiques et numériques – Les accès aux données et informations de la structure, les modes de transmission des informations – Les caractéristiques des différents publics et approches des méthodes pédagogiques adaptées. Environnement économique et juridique – Le code du sport, le code de l'éducation, les règles de déontologie et d'éthique – Les extraits de la documentation juridique et sociale, les agréments, les codes civil et pénal – Les objectifs d'intégration, d'éducation et de cohésion sociale du territoire, du pays. Exemple : Les préconisations de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) Responsabilité et exigences sécuritaires – Les règles d'accès à l'information, de confidentialité et de sécurité – Les protocoles d'accès aux sites et les procédures de mise à disposition des sites et des équipements – Les adaptations vestimentaires et matérielles nécessaires – Les différents milieux d'intervention intérieurs et extérieurs – Le plan d'évacuation et les plans de secours, les protocoles d'intervention – Les équipements de protection individuelle (EPI) – Les matériels de premiers secours, le défibrillateur semi-automatique – Les référentiels du secourisme et du sauveteur secouriste du travail – Le référentiel national de compétences de sécurité civile au premier secours en équipe de niveau 1 et/ou le référentiel du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique selon les besoins de la structure
Résultats attendus
Le descriptif du projet, mis en forme dans le respect du modèle, est diffusé aux acteurs concernés Les formalités sont accomplies et les autorisations nécessaires au projet sont obtenues dans les délais La logistique matérielle du projet est assurée L'avancement du projet est contrôlé Les échanges entre les acteurs permettent d'atteindre les objectifs de travail, formalisés dans le projet Toutes les informations budgétaires relatives au projet sont collectées et reportées, les calculs sont réalisés Les dysfonctionnements sont identifiés et transmis aux acteurs concernés L'évaluation du projet intègre des mesures correctives quant au suivi administratif du projet La mise en œuvre des opérations de communication est rigoureuse
Domaine 2 : Mise en œuvre et évaluation d'un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
Compétences
Concevoir un projet d'animation Promouvoir un projet Participer à la conduite d'un projet d'animation Assurer le cadrage d'un projet Évaluer un projet d'animation
Conditions d'exercice
Éléments de cadrage du projet – Le code du sport – Le projet global de la structure – Les spécificités, les potentialités et les besoins du public – Les objectifs d'intégration, d'éducation et de cohésion sociale du territoire – Les différentes étapes de la méthodologie de projet – Un modèle de cahier des charges, le cahier des charges de la structure – Le budget prévisionnel du projet Conduite de projet et partenariats – Le diagnostic initial – Les objectifs du projet d'animation – Les spécificités de la pratique et du milieu de pratique – Les co-intervenants, répartition des tâches et animation de l'équipe projet (conduite de réunion) – Les outils de communication adaptés au projet et les outils de gestion du temps

Domaine 2 : Mise en œuvre et évaluation d'un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure - La programmation, la planification, l'ordonnancement et suivi des tâches du projet (rétroplanning) - Le descriptif des exigences logistiques et matérielles, la liste des prestataires logistiques nécessaires à la réalisation du projet Évaluer le projet - Les critères d'évaluation et de réussite observables - Bilan et perspectives
Résultats attendus
Le projet d'animation est configuré selon l'environnement, les ressources et le public de la structure Les objectifs et les modalités d'évaluation du projet d'animation sont cohérents La faisabilité du projet d'animation est vérifiée Le projet est structuré et planifié L'animation conduite répond aux objectifs du projet Les régulations sont efficaces Les outils d'évaluation et d'auto-évaluation sont adaptés Le bilan contient des propositions de mesures correctives d'ordre méthodologique L'analyse réflexive et les perspectives d'évolution sont pertinentes Les formalités sont accomplies et les autorisations nécessaires au projet sont obtenues dans les délais et le respect réglementaire Les dysfonctionnements sont identifiés et transmis aux acteurs concernés La mise en perspective du projet prévoit un suivi opérationnel

ANNEXE 2

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE FACULTATIVE SECTEUR SPORTIF

1. Finalités de l'épreuve

Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à expliciter une situation professionnelle relative à la prise en compte des spécificités des publics et des structures d'exercice dans le champ professionnel du secteur sportif, d'une part, et à la mise en œuvre d'un projet d'animation dans ce champ, d'autre part.

Cette épreuve porte sur les compétences décrites dans le référentiel figurant en annexe I qui sont complémentaires à celles énoncées au référentiel du baccalauréat professionnel des spécialités concernées.

2. Critères d'évaluation

L'évaluation par contrôle en cours de formation se fonde sur les indicateurs suivants :

- Efficacité de la communication
- Pertinence et qualité des informations traitées et des documents produits
- Qualité des arguments valorisant l'expérience acquise dans le cadre du projet d'animation
- Maîtrise du champ lexical usuel relatif au secteur sportif
- Cohérence des propositions d'adaptation au contexte
- Rigueur de la démarche proposée
- Pertinence de la mobilisation des acquis en situation complexe

3. Modalités

L'épreuve comporte une situation d'évaluation réalisée au cours de la dernière année de formation conduisant à la délivrance du diplôme. Elle est conduite à partir du dossier professionnel du candidat.

Ce dossier professionnel constitue le support à l'évaluation. Il est transmis à la commission d'évaluation à la date précisée dans la circulaire d'organisation et comprend obligatoirement :

- un document de synthèse, écrit personnel concis, au format numérique de son choix, retraçant l'ensemble de son parcours de formation en secteur sportif ;
- les descriptifs de deux situations professionnelles emblématiques d'une mise en œuvre d'un projet d'animation sportive construit en lien avec le projet de la structure et les spécificités des publics ;
- un auto-positionnement au regard des compétences ciblées ;
- les attestations des périodes de formation en milieu professionnel en secteur sportif réalisées en première et terminale ;
- les comptes rendus d'évaluation des périodes de formation en milieu professionnel en secteur sportif complétés par les tuteurs.

Le dossier professionnel peut être complété par tout autre document établi pendant la formation et servant l'évaluation certificative.

4. Programmation de la situation d'évaluation

La programmation de la situation d'évaluation sur l'ensemble du cycle de formation est laissée à la libre appréciation des commissions d'interrogation ; elle dépend notamment :

- pour chaque candidat, de son rythme d'acquisition des apprentissages, du degré d'avancement dans l'élaboration de son dossier professionnel et de la planification des périodes de formation en milieu professionnel ;
- pour chaque équipe pédagogique, des progressions, des modalités et pratiques adoptées ;
- pour chaque académie, in fine, des échéances fixées pour la remontée des propositions de notes au jury final.

5. Situation d'évaluation par CCF

L'évaluation repose sur une épreuve orale durant laquelle le candidat témoigne des compétences développées dans le cadre de son parcours de formation à l'appui du document de synthèse extrait de son dossier professionnel

a. Déroulement

La commission d'évaluation dispose au préalable d'un temps de lecture du dossier professionnel du candidat. À partir d'un descriptif de situation professionnelle rédigé et proposé par le candidat, la commission d'évaluation détermine une problématique professionnelle en lien avec la méthodologie de projet pour laquelle elle lui demande d'exposer et de justifier une adaptation de sa pratique professionnelle. Le candidat dispose d'un temps de préparation de 15 minutes afin de prendre connaissance de la problématique transmise par la commission d'évaluation.

Lors de l'exposé, le candidat retrace tout d'abord son expérience et sa professionnalité dans le champ d'activité de l'animation sportive assortie d'une auto-évaluation des compétences, partagées ou complémentaires à celles du diplôme auquel il est candidat. Puis, il propose une adaptation de la situation décrite.

b. Exposé (10 minutes)

- *Premier temps de l'exposé :*

Le candidat explicite les étapes significatives de son parcours de formation, expose les conditions et les modalités mises en œuvre des activités menées et met en évidence les compétences professionnelles acquises transférables au secteur sportif. Il justifie les choix qui ont présidé à l'écriture du document de synthèse et présente les éléments qui attestent de son niveau de compétences.

- *Deuxième temps de l'exposé :*

Il expose ses propositions d'adaptation, d'anticipation ou d'amélioration de la situation en réponse à la problématique posée par les évaluateurs.

c. Entretien (10 minutes)

Lors de l'entretien, le candidat est amené à argumenter ses réponses et à démontrer sa capacité à s'approprier le contexte de la situation présentée. Les questions posées par les évaluateurs, portent principalement sur les compétences visées au référentiel de l'annexe 1, qui n'auraient pu être évaluées au travers du dossier professionnel et/ou de l'exposé du candidat. Elles visent à apprécier sa réflexion sur son propre parcours et ses capacités à analyser sa pratique professionnelle, à la justifier et à l'articuler avec le projet de la structure.

d. Composition du jury

La commission d'évaluation est composée de deux enseignants, l'un du domaine professionnel de la spécialité de baccalauréat préparée, l'autre de l'enseignant d'éducation physique et sportive ayant eu le candidat en formation. La présence complémentaire d'un professionnel exerçant au sein d'une structure sportive est souhaitable.

ANNEXE 3

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

**ATTESTATION D'OBTENTION DES UNITÉS UC 1 ET UC 2, AINSI QUE DE L'UNITÉ UC 4
POUR LES MENTIONS « LOISIRS TOUS PUBLICS » ET « ANIMATION SOCIALE », DU
BREVET PROFESSIONNEL JEUNESSE ÉDUCATION POPULAIRE ET SPORT**

Le recteur de l'académie de atteste que :

Nom prénom

Né(e) le à

en tant que titulaire du baccalauréat professionnel, spécialité Animation enfance et personnes âgées
obtenu à la session : (jury de : mois année)**a obtenu les unités capitalisables :**

UC 1 - Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 2 - Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC 4 - Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation,
des mentions « Loisirs tous publics » et « Animation sociale »

du brevet professionnel jeunesse éducation populaire et sport.

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports et par délégation :*Le recteur d'académie,*

Arrêté du 8 juillet 2021 créant l'unité professionnelle facultative « secteur sportif » pour certaines spécialités du baccalauréat professionnel et portant équivalences entre le baccalauréat professionnel et le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport – **article 5.**

ANNEXE 4

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

**ATTESTATION D'OBTENTION DES UNITÉS UC 1 ET UC 2
DU BREVET PROFESSIONNEL JEUNESSE ÉDUCATION POPULAIRE ET SPORT**

Le recteur de l'académie de atteste que :

Nom prénom

Né(e) le à

en tant que titulaire du baccalauréat professionnel, spécialité : **XXXXXXXXXXXXXX**

obtenu à la session : (jury de : mois année),

et ayant réussi l'unité professionnelle facultative « secteur sportif »,

a obtenu de droit les unités capitalisables :**UC 1 - Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure****UC 2 - Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure****du brevet professionnel jeunesse éducation populaire et sport.**Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports et par délégation :*Le recteur d'académie,*

Arrêté du 8 juillet 2021 créant l'unité professionnelle facultative « secteur sportif » pour certaines spécialités du baccalauréat professionnel et portant équivalences entre le baccalauréat professionnel et le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport – **article 6.**